

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

REP 11/NFSDU

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session

Genève, Suisse, 4-9 juillet 2011

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Santiago, Chili

1 - 5 novembre 2010

Remarque : La lettre circulaire CL 2010/53-NFSDU est incluse dans le présent rapport.

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 5/20.2

CL 2010/53-NFSDU
Novembre 2010

AUX : Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET : Distribution du rapport de la trente-deuxième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (REP11/NFSDU)

A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION POUR ADOPTION À SA 33^{ème} SESSION :

Projet de directives à l'étape 8 de la procédure

1. Avant-projet d'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (para. 37, annexe II).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document susmentionné sont invités à le faire de préférence par écrit, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), envoyé à l'adresse ci-dessus, avant le **15 mars 2011**.

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

Avant-projet de directives à l'étape 3 de la procédure

2. Avant-projet d'annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritionnels liés au risque de maladies non transmissibles pour la population générale (par. 111, annexe IV)

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document susmentionné sont invités à le faire de préférence par courrier électronique adressé au Dr Barbara O. Schneeman, Director, Office of Nutrition Labeling and Dietary Supplements, Center for Food Safety & Applied Nutrition, U.S. Food and Drug Administration (HFS-800), 5100 Paint Branch Parkway, College Park, MD 20740, USA, courriel : barbara.schneeman@fda.hhs.gov, avec une copie au Secrétariat à l'adresse ci-dessus, avant le **15 février 2011**.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la trente-et-unième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime sont les suivants :

Questions soumises à la Commission à sa trente-troisième session pour adoption finale :

Le Comité :

- fait passer à l'étape 8 l'Avant-projet d'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (para. 37, annexe II) ;
- est convenu de proposer de nouveaux travaux sur l'inclusion d'une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981) (par. 123, annexe V)

Autres questions intéressantes pour la Commission

Le Comité est convenu :

- de demander des informations scientifiques à l'OMS/FAO sur les VNR potentielles et de maintenir l'Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage nutritionnel dans les *Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* à l'étape 4 pour examen ultérieur sur la base des informations apportées à l'occasion de la prochaine session (par. 50 et annexe III) ;
- de ramener à l'étape 3 l'Avant-projet d'annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritionnels liés au risque de maladies non transmissibles pour la population générale pour observation, remaniement et examen à la prochaine session (par. 111 et annexe IV) ;
- de ramener l'avant-projet de révision des *Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (par. 74, annexe VII) ainsi que l'avant-projet de révision des *Lignes directrices du Codex pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge* pour remaniement, observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session (par. 90) ;
- de ne pas réviser les principes de l'analyse des risques nutritionnels actuels, non plus que la définition actuelle de « danger » (parr. 12-13) ;
- d'examiner la possibilité de réviser la norme pour les préparations de suite à sa prochaine session (par. 125).

Questions renvoyées à d'autres comités

Le Comité est convenu :

- de transmettre au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage la liste révisée des méthodes d'analyse pour les fibres alimentaires (par. 15) et annexe VI.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s
Introduction	1
Ouverture de la session	2-7
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	8-9
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et par les autres Comités du Codex (point 2(i) de l'ordre du jour)	10
Principes de l'analyse des risques nutritionnels	11
Définition de « danger »	13
Méthodes d'analyse des fibres alimentaires.....	14
Questions soulevées par la FAO et l'OMS	17
Projet d'annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale	25
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel	38
Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (point 5 de l'ordre du jour)	51
Avant-projet de révision des Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8- 1991)	75
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale	91
Document de travail sur l'inclusion d'une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981) (point 8 de l'ordre du jour)	115
Autres questions et travaux futurs	125
Date et lieu de la prochaine session du Comité	126

ANNEXES

Page

		Page
Annexe I	Liste des participants	17
Annexe II	Projet d'annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (étape 8)	40
Annexe III	Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel	42
Annexe IV	Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) spécifiques aux éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale (étape 3)	44
Annexe V	Document de travail sur l'inclusion d'une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981)	46
Annexe VI	Liste des méthodes d'analyse pour les fibres alimentaires	49
Annexe VII	Avant-projet de révision des <i>Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i>	53

INTRODUCTION

1. La trente deuxième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) s'est tenue à Santiago, Chili du 1 au 5 novembre 2010, à l'aimable invitation du Gouvernement du Chili en coopération avec le Gouvernement allemand. La session était présidée par le Dr Pia Noble, Chef de la division des denrées alimentaires spécifiques, suppléments alimentaires et additifs alimentaires, ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs, et co-présidée par le Dr. Lorena Rodriguez, ministère de la Santé, Chili. La session s'est déroulée en présence de 227 délégués représentant 46 pays membres, une organisation membre et 20 organisations internationales.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Le Dr Jaime Mañalich, ministre de la Santé du Chili, a souhaité la bienvenue aux participants et a mis en évidence l'importance pour le Chili d'organiser pour la première fois la session. Il souligne les différents enjeux par rapport aux maladies non transmissibles que doivent relever le Chili et de nombreux pays et l'importance des normes développées par le Comité pour traiter les questions de santé publique, il rappelle également la nécessité pour des normes internationales afin de fournir des règles claires dans le commerce international.

3. M. Rodrigo Contreras, représentant du ministère des Affaires étrangères rappelle que le Chili a participé très activement aux travaux du Codex pendant de nombreuses années. Il a souligné l'importance des normes développées par le Comité afin de protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques commerciales équitables au niveau international, et a souhaité le plein succès à la session pour aborder les questions complexes de son ordre du jour.

4. Mme Ines Montalva, directrice de l'Agence pour la sécurité alimentaire du Chili, a souligné les travaux des autorités de contrôle alimentaire au Chili afin de garantir la sécurité alimentaire, la qualité alimentaire ainsi que la protection des consommateurs en suivant une approche intégrée de toute la chaîne alimentaire afin de remplir les attentes des consommateurs pour une alimentation saine et nutritive.

5. M. Jose Graziano da Silva, représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a souligné l'action de la FAO afin de parvenir à la sécurité alimentaire dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, sa capacité de mener des travaux et d'améliorer la sécurité et la qualité alimentaire, et son aide au programme du Codex en coopération avec l'OMS. Il a noté que le Comité avait un rôle important à jouer par rapport à la réduction de la malnutrition et aux maladies non transmissibles. Tout en rappelant les préoccupations relatives à la prolifération de normes privées, il a souligné la nécessité d'accroître la participation des pays en développement dans le Codex pour garantir la pertinence des normes Codex.

6. S'adressant au Comité au nom du ministre de la santé allemand, Mme Ilse Aigner, M. Bernhard Kühnle, Directeur général de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la santé animale – ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs, a rappelé le solide soutien de l'Allemagne pour le programme du Codex en tant qu'hôte du Comité et par la participation active aux travaux du Codex. Il a rappelé que l'Allemagne a régulièrement co-organisé le Comité et trouvait que cette expérience était très utile. Il a noté que le Comité avait une importante responsabilité par rapport aux questions de nutrition, de malnutrition et de carences ainsi que d'obésité, que différentes questions critiques étaient programmées sur son ordre du jour et a souhaité aux délégués un franc succès dans ses travaux.

Partage des compétences

7. Conformément à l'article II.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité a été saisi du document de séance CRD 3 sur la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

8. Le Comité a convenu de discuter le point 7 de l'ordre du jour après le point 3, étant donné que les deux points traitent des principes applicables aux VNR.

¹ CX/NFSDU 10/32/1

9. Le Comité a convenu de considérer la proposition de la délégation de Nouvelle Zélande pour discuter la nécessité de la révision de la norme sur les préparations de suite (CODEX STAN 156-87) selon le point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU PAR D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2(i) de l'ordre du jour)²

10. Le Comité constate que les questions soulevées par la 33^{ème} session de la Commission et présentées dans les parties A et B du document CX/NFSDU 10/32/2 étaient purement informatives. Le Comité étudie comme suit les questions soumises par les autres Comités du Codex :

Le Comité du Codex sur les Principes généraux

Principes de l'analyse des risques nutritionnels

11. Le Comité rappelle que la 26^{ème} session du Comité sur les principes généraux (CCGP) avait révisé les *Principes de l'analyse des risques nutritionnels* et avait conclu que, dans l'ensemble, les Principes suivaient la structure des *Principes de travail pour l'analyse des risques*. Le CCGP a également signalé certaines particularités, y compris qu'ils n'incluaient pas de dispositions spécifiques concernant la communication des risques. L'ordre de certaines sections peut être révisé et le Comité peut développer d'autres principes, si nécessaire.

12. Le Comité convient qu'il n'est pas nécessaire de réviser les Principes puisqu'ils ont été adoptés par la Commission en 2009 et que cela serait prématuré.

Définition de « danger »

13. Concernant la question de la 26^{ème} session du CCGP si la définition de danger dans le Manuel de procédure devait être révisée, le Comité convient qu'il n'est pas nécessaire de réviser la définition.

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Méthode d'analyse des fibres alimentaires

14. Le Comité rappelle que la 31^{ème} session du CCMAS indiquait que la plupart des méthodes d'analyse des fibres alimentaires étaient empiriques et que certaines d'entre elles pouvaient se chevaucher et avait donc décidé qu'elles peuvent être recommandées comme type IV afin de les rendre disponibles en tant que méthodes du Codex, tout en demandant au CCNFSDU de définir, de manière plus précise, leur champ d'application.

15. Le Comité convient de changer les dispositions pour six méthodes générales d'analyse afin de les décrire plus précisément et les propose comme méthodes de type I. Concernant huit méthodes qui mesurent des composants individuels spécifiques, le Comité convient de les proposer comme méthodes de type I. Concernant les trois « autres méthodes », le Comité convient de les conserver comme méthodes de type IV (voir annexe VI). Certaines délégations signalent qu'elles ne sont pas en mesure de formuler des observations à ce stade et qu'elles adresseront leurs commentaires au CCMAS.

16. En réponse à la proposition du CCMAS de supprimer la méthode AOAC 2001.03, le Comité convient de la conserver, car elle peut être utilisée en l'absence d'amidons résistants alors que l'AOAC 2009.01 est utilisable pour les aliments qui peuvent contenir des amidons résistants ou non.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 2. (ii) de l'ordre du jour)³

17. Le représentant de l'OMS, tout en se référant au document CX/NFSDU 10/32/2-Add.1, souligne plusieurs travaux en cours en rapport avec les travaux du Comité, y compris concernant la diminution du sel/sodium, le développement de directives nutritionnelles, l'établissement de recommandations sur la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées auprès des enfants et la mise en place d'un réseau mondial d'institutions ayant vocation à donner des conseils scientifiques sur la nutrition.

² CX/NFSDU 10/32/2 ; CRD 4 (Observations du Japon) ; CRD 23 (Observations des États-Unis d'Amérique) ; CRD 25 (Observations de l'Union européenne) ; CRD 32 (Observations des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne)

³ CX/NFSDU 10/32/2 Add.1 ; CRD 5 (observations de l'Union européenne)

18. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et du Plan d'action pour la lutte contre les maladies non transmissibles, l'OMS a établi trois plateformes pour la stratégie de réduction du sel auprès de la population, comme le décrit le document. L'évaluation et l'analyse des preuves concernant les niveaux d'iode les plus appropriés pour l'enrichissement du sel sont actuellement en cours. En outre, plusieurs efforts et initiatives ont été lancés au niveau régional et sont mis en place par les bureaux régionaux de l'OMS. Le bureau régional pour les Amériques (PAHO/AMRO) a établi un groupe d'experts régionaux qui recommande que la déclaration de la teneur en sodium des aliments soit obligatoire sur les étiquettes alimentaires et nutritionnelles et que l'apport de sodium corresponde au maximum à l'objectif défini au niveau international, soit moins de 2 000 mg de sodium/personne/jour.

19. De plus, le représentant de l'OMS présente le Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS, qui comporte quatre sous-groupes : 1) micronutriments ; 2) alimentation et santé ; 3) nutrition durant la vie et sous-nutrition ; et 4) suivi et évaluation. Certains travaux pouvant présenter un intérêt pour le Comité sont réalisés par le sous-groupe du NUGAG sur l'alimentation et la santé, qui révisé actuellement les effets du niveau d'apport total de lipides sur l'obésité et d'autres maladies non transmissibles (MNT) connexes, de même que les effets du niveau d'apport de sucres sur l'obésité et d'autres MNT, et commencera prochainement à réviser les recommandations actuelles concernant le sel/sodium dans la perspective des travaux en cours sur la réduction du sel, à l'échelle mondiale mais aussi régionale.

20. Le représentant de l'OMS informe aussi le Comité d'autres travaux en cours sur les profils nutritionnels, démarrés suite aux demandes de conseils de plus en plus nombreuses émanant des États membres. En outre, le développement de profils nutritionnels a aussi été reconnu comme étant une priorité absolue dans les efforts visant à mettre en œuvre l'objectif 3 du Plan d'action contre les MNT, adopté par la 61^{ème} Assemblée mondiale de la santé. De surcroît, les profils nutritionnels font partie des mécanismes à la disposition des États membres pour mettre en œuvre l'ensemble de recommandations sur la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées auprès des enfants qui a été adopté par la 63^{ème} Assemblée mondiale de la santé. Le représentant de l'OMS souligne les résultats de la réunion technique organisée au mois d'octobre 2010 avec l'Association internationale pour l'étude de l'obésité (Association for the Study of Obesity, IASO), afin de lancer un processus de validation du projet de version révisée des principes directeurs et du cadre méthodologique et de déterminer le processus de validation dans plusieurs pays. Parmi les prochaines étapes convenues à l'occasion de la réunion, citons l'identification des autres outils requis pour mettre en œuvre les procédures méthodologiques définies dans le document sur les principes directeurs ; l'identification des pays participant à la mise à l'épreuve des principes directeurs en se focalisant sur les 4 principales applications (à savoir l'étiquetage, la commercialisation des denrées alimentaires auprès des enfants, les marchés publics pour les denrées alimentaires et les allégations de santé) ; la mise en œuvre du processus et de la validation à l'échelle nationale ; et la réunion d'évaluation technique en octobre/novembre 2011 que le gouvernement brésilien a très aimablement proposé d'accueillir. Le Comité note que le rapport de la réunion susmentionnée sera disponible sur le site Internet de l'OMS à la fin de l'année.

21. En outre, le représentant de l'OMS attire l'attention du Comité sur l'établissement d'un réseau mondial d'institutions de conseil scientifique sur la nutrition dans le cadre des efforts de l'OMS, afin de renforcer son rôle dans la fourniture de conseils scientifiques et dans le développement de consignes sur les politiques et les programmes basées sur des preuves. Sa première réunion a eu lieu en mars 2010 et son rapport final est actuellement en cours d'impression ; il devrait prochainement être mis en ligne sur le site Internet de l'OMS.

22. Une délégation demande des clarifications concernant le rôle du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG) de l'OMS et des réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU), et concernant un chevauchement éventuel de leurs travaux respectifs ainsi que leur relation avec les travaux du Comité. Le représentant de l'OMS explique que le NUGAG constitue une étape impérative du processus appliqué par le Comité de révision des directives de l'OMS (GRC) pour développer les directives et les recommandations de l'OMS alors que le JEMNU est une nouvelle organisation procédurale proposée par la FAO et par l'OMS pour remplacer l'ancien dispositif de consultation d'experts *ad hoc*, dans le but de fournir des conseils scientifiques au Codex et aux pays membres.

23. Le représentant de la FAO donne des renseignements au Comité sur les travaux de l'un et de l'autre. En novembre 2008, la FAO et l'OMS ont organisé une consultation d'experts sur les graisses et les acides gras et le rapport afférent devrait être publié en novembre 2010. Le résumé et les conclusions intermédiaires ont été

mis en ligne sur les sites Internet de la FAO et de l'OMS au printemps dernier et ces recommandations et conclusions seront les mêmes dans le rapport final. La consultation d'experts sur les risques et les effets bénéfiques associés à la consommation de poisson s'est tenue en janvier 2010. Le résumé exécutif a été publié sur le site Internet de la FAO et le rapport devrait être publié en 2011.

24. Le représentant informe aussi le Comité que la FAO organisera une réunion sur la qualité des protéines en mars 2011 en Nouvelle-Zélande et confirme que les facteurs de conversion seront étudiés. En ce qui concerne les aliments complémentaires, la FAO a lancé des recherches en collaboration avec le ministère allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs, de façon à ce que les régimes alimentaires incluent davantage de denrées alimentaires locales riches en éléments nutritifs. La FAO a conduit deux projets de coopération technique sur la composition des aliments en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Cette semaine, la FAO a organisé une réunion sur les régimes alimentaires durables étant donné qu'il est nécessaire de garantir la durabilité de l'approvisionnement alimentaire et d'améliorer les régimes alimentaires.

AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX POUR LA POPULATION GÉNÉRALE À L'ÉTAPE 7 (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)⁴

25. Le Comité rappelle que la 33^{ème} session de la Commission a adopté l'avant-projet d'annexe à l'étape 5 et qu'il a été diffusé à l'étape 6 dans la lettre circulaire CL 2010/28-NFSDU. Le Comité étudie le texte section par section et procède aux modifications et commentaires ci-dessous en plus de modifications éditoriales.

26. Le Comité note qu'il y a de nombreuses similarités entre l'avant-projet d'annexe à l'étude et la proposition d'avant-projet d'annexe sur les VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (VNR-MNT) à discuter sous le point 7 de l'ordre du jour. Le Comité convient d'assurer autant de cohérence que possible entre ces deux documents.

Préambule

27. Dans le second paragraphe, le Comité discute une proposition d'indiquer dans la première ligne que les gouvernements devraient être encouragés, dans l'intérêt d'harmonisation, de choisir la VNR. Le Comité note que l'harmonisation au niveau international était l'un des objectifs du programme du Codex, et que cela ne nécessitait pas d'être précisé dans les textes individuels du Codex. Après quelques discussions, il a été convenu d'amender le texte de sorte qu'il soit formulé ainsi « les gouvernements sont encouragés à utiliser les VNR ».

28. Le Comité note une proposition de supprimer la seconde phrase donnant un exemple comment les valeurs peuvent être établies au niveau national afin de conserver le caractère général du préambule. Toutefois, le Comité admet que cette phrase donne une indication utile aux gouvernements, elle a donc été retenue.

29. Quelques observateurs indiquent qu'il n'est pas suffisant de mentionner les facteurs spécifiques de pays ou de région qui affectent l'absorption ou l'utilisation de nutriments, car d'autres facteurs peuvent également être pertinents pour l'établissement des VNR. Après quelques discussions, le Comité convient de mentionner « l'absorption, l'utilisation ou les exigences des éléments nutritifs, » pour donner un exemple supplémentaire.

Définitions

30. Le Comité note une proposition d'amender la définition du niveau d'apport supérieur (UL), mais note qu'il s'agit de la même définition que dans les *Principes de l'analyse des risques nutritionnels*, sauf qu'il n'y a pas de référence à « substance apparentée » étant donné que le texte actuel couvre uniquement les éléments nutritifs. Concernant les définitions à la section 2.2 de l'annexe II, l'observateur du NHF exprime ses inquiétudes en rapport avec l'ambiguïté du terme « jugé improbable » et propose d'ajouter le mot « majeurs »

⁴ CL 2010/28-NFSDU, CX/NFSDU 10/27/3 (observations de l'Argentine, de l'Australie, du Costa Rica, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, des États-Unis d'Amérique, de la FIL et de l'IFT), CX/NFSDU 10/27/3-Add.1 (observations de l'ICBA), CRD 6 (observations de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud), CRD 15 (observations de la Malaisie), CRD 19 (observations de la CIAA), CRD 22 (observations de l'IADSA)

pour qualifier les « effets adverses pour la santé humaine ». Toutefois, le Comité décide de conserver le texte actuel qui correspond à une définition standard.

Principes généraux pour l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux

Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR (renuméroté dans la section 3.1)

31. Le Comité décide qu'en tenant compte des valeurs des autorités scientifiques compétentes, autres que la FAO/OMS, une priorité plus élevée doit être donnée, selon le cas, aux valeurs dans lesquelles la preuve a été évaluée par un examen systématique et le second paragraphe (3.1.2) a été amendé en conséquence.

Choix de la base appropriée (renuméroté section 3.2)

32. Le Comité discute plusieurs propositions pour amender la description des tranches d'âges pour les adultes, car le texte actuel inclut des références à des âges spécifiques pour les adultes hommes et femmes.

33. Quelques délégations sont favorables à une référence générale aux adultes sans préciser la tranche d'âge, alors que d'autres délégations proposent de retenir une déclaration générale pour préciser les groupes d'âge lorsqu'il s'agit d'établir les valeurs individuelles pour les VNR dans une note ou une annexe. Après quelques discussions, il est convenu de faire référence à la tranche applicable la plus large possible d'adultes hommes et femme pour couvrir tous les cas possibles.

Prise en compte de niveaux d'apport supérieurs (section 3.3)

34. La délégation d'Australie est d'avis que la considération du niveau d'apport supérieur n'est pas cohérente en tant que stratégie de gestion de risque et n'est pas applicable à l'établissement des VNR adéquates car cela ne cible pas une population spécifique et ne fait pas la distinction entre les adultes et les enfants en bas âge. La délégation suggère que la FAO/OMS établisse le niveau d'apport supérieur. Le représentant de l'OMS indique que cela pouvait être considéré dans le futur mais que cela n'était pas réalisable à ce stade.

Discussion générale

35. Le Comité reconnaît que toutes les questions sont réglées et que le texte est prêt pour l'adoption. Toutefois, quelques délégations sont d'avis que puisque l'autre annexe sous le point 7 de l'ordre du jour (VNR-MNT) se trouve à une étape différente, il serait préférable d'attendre jusqu'à ce que les deux annexes soient finalisées afin de les intégrer dans un seul document. Ces délégations expriment quelques inquiétudes concernant le fait que, si l'annexe sur les vitamines et les sels minéraux était adoptée par la Commission, il ne serait plus possible de la fusionner avec l'autre annexe sur les VNR-MNT ou de modifier l'annexe en fonction des VNR proposées pour les vitamines et les minéraux.

36. Le secrétariat rappelle que les deux annexes sont destinées à faire partie du même document, les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. Suite à l'adoption de la présente annexe sur les vitamines et les sels minéraux, les travaux relatifs à l'annexe sur les VNR-MNT pourraient continuer et il serait possible, si le Comité était d'accord, de la fusionner avec l'annexe adoptée ou, le cas échéant, de proposer d'autres changements consécutifs au texte des directives. Le Comité note que le texte principal des directives devrait également nécessiter d'être amendé par le Comité sur l'étiquetage nutritionnel (voir point 7 de l'ordre du jour).

Statut de l'avant-projet d'annexe sur les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale

37. Le Comité convient d'avancer l'avant-projet de l'annexe à l'étape 8 pour adoption par la 34^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (voir annexe II).

AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL À L'ÉTAPE 4 (Point 4 de l'ordre du jour)⁵

38. Le Comité rappelle que, à sa dernière session, il était convenu d'établir un groupe de travail physique (GTP) présidé par la République de Corée et co-présidé par l'Australie, qui s'est tenu avant la présente session afin de préparer un document concernant les VNR potentielles (pVNR) pour les vitamines et les sels minéraux.

39. La délégation d'Australie informe le Comité, au nom du groupe de travail, que ce dernier a décidé de traiter et de déterminer les pVNR conformément au projet révisé ou au nouveau projet de Principes généraux pour les vitamines et les sels minéraux, et d'évaluer en substance ce projet de principes dans le rapport du GTP. Le groupe de travail a étudié l'adéquation des pVNR calculées à partir des RNI de l'OMS/FAO au regard de leur base scientifique, mais n'a pu parvenir à un consensus parce que les données étaient insuffisantes.

40. Après des discussions approfondies, le GTP a décidé de proposer que le Comité demande à l'OMS et à l'OMS/FAO des informations sur les valeurs pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques reconnus. Le Comité soutient le point de vue du groupe de travail et étudie la formulation de sa question.

41. Le Comité remercie les délégations de la République de Corée et de l'Australie ainsi que le groupe de travail pour leurs travaux et envisage les options proposées par ce dernier.

42. Le Comité note que les informations fournies par l'OMS/FAO devraient être disponibles d'ici sa prochaine session. Certaines délégations proposent d'accorder la priorité aux vitamines et aux sels minéraux de manière à limiter la portée des travaux et à recevoir les résultats dans les temps. Toutefois, il est décidé d'aborder tous les éléments nutritifs listés dans le CRD 1.

43. L'observateur du NHF exprime des inquiétudes spécifiques concernant les hypothèses à la base des « critères physiologiques » dans le tableau 1 et propose que la FAO/OMS les étudie et les révise. Le Comité rappelle toutefois que le tableau 1 n'était pas sensé être examiné en tant que tel et que la FAO et l'OMS n'examineraient que les demandes figurant dans l'annexe III.

44. La délégation de Malaisie attire l'attention du Comité sur le fait que plusieurs composants de la vitamine E, notamment le gamma et le delta-tocotriénol, ne sont pas pris en compte en raison des unités actuellement utilisées pour la vitamine E.

45. Le représentant de l'OMS rappelle au Comité l'existence de l'Initiative mondiale pour des avis scientifiques concernant les aliments (GIFSA), destinée à soutenir les travaux scientifiques demandés par le Comité à la FAO/OMS car, sans appui financier, il sera difficile d'entreprendre les travaux demandés dans les temps impartis. Les gouvernements sont encouragés à apporter les fonds nécessaires, par l'intermédiaire de la GIFSA le cas échéant ou directement auprès de la FAO ou de l'OMS, afin de soutenir les travaux scientifiques réalisés par la FAO et l'OMS à la demande du Comité.

46. Le Comité étudie le projet de demande du CRD 1 et procède aux modifications et commentaires ci-dessous, en plus de modifications éditoriales (voir annexe III).

Demande à l'OMS/FAO

47. En ce qui concerne la première demande, le Comité est convenu d'ajouter une phrase : « Le rapport, de par la présentation d'informations sous forme de tableaux, devrait fournir une comparaison entre les recommandations nutritionnelles émanant des organismes scientifiques compétents reconnus et celles provenant de l'OMS/FAO. » après la première phrase, afin de clarifier l'objectif de ce rapport. Le Comité est aussi convenu de supprimer le deuxième paragraphe.

⁵ CX/NFSDU 10/32/4 (observations de l'Argentine, du Costa Rica, de l'Égypte et des États-Unis d'Amérique) ; CX/NFSDU 10/32/4 Add.1 (observations du Mexique, de la Thaïlande et de l'IADSA) ; CX/NFSDU 10/32/4 Add.2 (observations du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie et de la République de Corée) ; CX/NFSDU 10/32/4 Add.3 (observations de l'Union européenne et du NHF) ; CRD 1 (rapport du groupe de travail physique) ; CRD 7 (observations de la Chine et de l'Afrique du Sud) ; CRD 8 (observations du Japon) ; CRD 16 (observations de la Malaisie) ; CRD 30 (observations de l'ISDI)

48. Le Comité accepte d'ajouter le sodium et le potassium au tableau des minéraux transmis pour avis consultatif à l'OMS/FAO.

Demande à l'OMS

49. Pour la deuxième question concernant le potassium, le Comité constate que l'OMS travaille actuellement sur le sel et le sodium et modifie son texte de telle sorte qu'il apparaisse clairement qu'il souhaitera peut-être « étudier les valeurs d'apport journalier de potassium dans ce cadre ».

État d'avancement de l'avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel

50. Le Comité est convenu de maintenir l'Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel à l'étape 4 en attendant de pouvoir tenir compte du rapport de l'OMS et de la FAO suite à la demande présentée à l'annexe III.

AVANT-PROJET DE RÉVISION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS) (CAC/GL 9-1987) (Point 5 de l'ordre du jour)⁶

51. Le Comité rappelle que sa dernière session établissait un groupe de travail électronique (GTE) présidé par le Canada et co-présidé par le Chili et la Nouvelle Zélande pour préparer l'avant projet des Principes généraux pour examen lors de sa prochaine session, suite à l'approbation en tant que nouveaux travaux de la Commission.

52. La délégation du Canada informe le Comité que le GTE a mené deux séries de consultations et a étudié tous les aspects principaux soulignés dans le document de travail, concernant la nécessité de garantir que les principes continuent de protéger les consommateurs contre les excès, les carences et les déséquilibres ; l'extension des principes afin d'inclure l'adjonction facultative d'éléments nutritifs essentiels ; leur application à l'enrichissement obligatoire et facultatif ; les avancées scientifiques dans l'évaluation des risques nutritionnels ; et la nécessité de garantir que le consommateur ne soit pas induit en erreur.

53. Le Comité remercie le Canada et le groupe de travail pour son travail détaillé et a une discussion générale sur le document révisé.

54. Le Comité rappelle que, bien que le document de projet se réfère à « l'amendement » des Principes généraux et non pas à sa « révision », le document de travail précise que la révision des principes généraux évaluera la totalité du document actuel. L'étendue des changements dépendra donc de la manière dont cette révision sera réalisée. Quelques délégations considèrent que les principes ont été développés il y a longtemps et devraient donc être révisés dans leur ensemble, alors que d'autres délégations considèrent que les sections concernées devraient être mises à jour mais que la structure de base du document devrait être maintenue et que de nouveaux principes et une révision du texte devraient être envisagés.

55. Le Comité convient de se concentrer sur les questions générales essentielles identifiées par le groupe de travail et les sections qui étaient entre crochets pour examen ultérieur.

Titre

56. Le Comité discute si le titre actuel « principes » doit être maintenu ou s'il doit être amendé en tant que « directives ». Le Comité note qu'il est possible d'utiliser n'importe lequel de ces titres et que cela peut également faire référence aux « principes et directives », le cas échéant. Le Comité n'aboutit à aucune conclusion et convient que le titre serait reconsidéré après que tout le document ait été discuté.

Introduction

57. La délégation des États-Unis d'Amérique souligne que l'introduction doit se concentrer sur les objectifs du document ; plusieurs dispositions qui fournissent des principes sur l'adjonction d'éléments nutritifs devraient donc, de préférence, être transférées vers la section des principes.

⁶ CX/NFSDU 10/32/5; CX/NFSDU 10/32/5-Add.1 (observations du Brésil, du Chili, de la Thaïlande), CRD 9 (observations de la Bolivie, du Japon, de l'Afrique du Sud, de la Thaïlande), CRD 10 (observations des USA), CRD 14 (observations de l'Argentine), CRD 17 (observations de la Malaisie), CRD 19 (observations du CIAA), CRD 21 (observations de l'IADSA) CRD 31 (observations de l'IDF), CRD 27 (observation des Philippines)

58. Certaines délégations sont en faveur de la suppression de la mention « pour permettre un choix plus large d'aliments enrichis » car elle énonce un résultat et non un principe. Toutefois, aucune décision définitive n'est prise. Après quelques discussions, le Comité convient de combiner le premier et le second tiret du texte actuel, avec quelques amendements afin de décrire l'objectif du document, et de transférer le reste de la section, à l'exception du dernier paragraphe, vers la section 3. Principes. Il est également confirmé que l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments de doit pas seulement être sûre, mais également « rationnelle » étant donné que ce terme a été bien compris et déjà inclut dans les *principes* actuels.

59. Dans le dernier paragraphe, il est noté que les *Principes de l'analyse des risques nutritionnels* s'appliquent dans le cadre du Codex, alors que les *Principes régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* sont destinés aux gouvernements, et le texte est révisé de façon à préciser que les dispositions correspondantes doivent, le cas échéant, être prises en considération.

2. Définitions

2.2 Éléments nutritifs essentiels

60. Quelques délégations soulignent que le texte entre crochets concernant les vitamines et les sels minéraux est redondant et devrait être supprimé puisque les éléments nutritifs sont déjà définis. D'autres délégations rappellent que le texte a été inclut pour éviter la confusion et qu'il avait été maintenu entre crochets.

2.3 Équivalence nutritionnelle

61. Le Comité convient d'inclure la définition de l'OMS sur l'équivalence nutritionnelle comme une alternative à la définition actuelle entre crochets pour discussion ultérieure.

2.5 Enrichissement

62. Le Comité étudie la définition de l'OMS sur l'enrichissement. Plusieurs délégations soulignent qu'il est préférable d'utiliser la terminologie actuelle du Codex, davantage cohérente avec les *Principes de l'analyse des risques nutritionnels*, et que la définition de l'OMS inclut le concept de bio enrichissement que le Comité avait spécifiquement décidé de ne pas aborder lors des discussions sur les principes généraux. Il est aussi signalé que le groupe de travail sur les aliments dérivés des biotechnologies a développé des orientations spécifiques dans ce domaine, et a reconnu l'applicabilité du document CAC/GL 9-1987 à l'annexe 2 de ses directives.⁷

63. Le Comité convient d'insérer entre crochets à la fin du paragraphe la proposition de l'Union européenne concernant la contribution à l'amélioration de la santé et/ou du statut nutritionnel et la formulation de la définition de l'OMS pour que l'enrichissement soit réalisé « avec un risque minimal pour la santé ».

64. Le Comité étudie également une proposition alternative pour limiter le texte à la seule définition et supprimer toute référence aux fins de l'enrichissement dans la définition. Le Comité n'a pu parvenir à une conclusion et convient que la définition devra être réexaminée lors de la prochaine session.

Principes

65. Le Comité convient d'introduire un nouveau paragraphe d'introduction valable pour tous les principes de la section. Certaines délégations soulignent que certains passages du texte d'introduction proposé concernant l'adjonction obligatoire et facultative sont similaires aux définitions et pourraient être transférés vers la section 2. Le texte d'introduction a été mis entre crochets pour examen ultérieur.

66. Le Comité note la proposition d'un observateur d'indiquer que « les fabricants de produits alimentaires sont autorisés à ajouter des éléments nutritifs spécifiques » pour refléter l'importance des infrastructures réglementaires et d'éviter d'introduire des aliments enrichis dans les marchés non réglementés. Le Comité note toutefois que les principes fournissent des éléments d'orientation aux gouvernements en développant des réglementations, comme déjà indiqué dans l'introduction.

⁷ Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné (CAC/GL 45-2003) - Annexe 2 : évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles ou de santé

67. Le Comité convient que la section doit être divisée en deux parties, une sur les principes fondamentaux qui inclut essentiellement les sections transférées de l'introduction originale, et l'autre sur les principes de base applicables à tous les types d'adjonction d'éléments nutritifs dans les aliments.

68. Le Comité a une discussion approfondie sur l'application des principes aux enrichissements obligatoires et facultatifs. Plusieurs délégations signalent que la majorité des principes concernant l'enrichissement obligatoire et facultatif s'appliquent aux deux et, lorsque des différences existent, elles pourraient être identifiées dans les sections pertinentes. D'autres délégations soulignent que, même s'il existe quelques principes communs, il y a des différences significatives et deux ensembles séparés de principes devraient être développés.

69. La délégation de l'Union européenne considère que la preuve scientifique, les habitudes alimentaires et les conditions socio-économiques ont évolué depuis l'adoption en 1987 des principes actuels, et que l'enrichissement facultatif est maintenant largement répandu et plus fréquent que l'enrichissement obligatoire dans certaines régions. Quelques délégations indiquent qu'elles utilisent l'enrichissement obligatoire au niveau national et qu'elles ont besoin d'éléments d'orientation à ce sujet.

70. Le Comité ne parvient pas à s'accorder et décide d'étudier plus en détail le développement de principes, leur application à l'enrichissement obligatoire et/ou facultatif ainsi que la manière dont ces principes devraient être présentés et organisés.

71. Le Comité convient que les travaux doivent être poursuivis par le groupe de travail électronique avec le mandat suivant :

en conservant l'objectif et la portée des nouveaux travaux proposés de modification des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (annexe V, Alinorm 10/33/26), le GTE travaillera entre la 32^{ème} et la 33^{ème} session du Comité afin d'étudier les principes et de définir lesquels, dans les sections 3, 4, 5 et 6 de l'actuel projet de document révisé (CX/NFSDU 10/32/5) sont applicables à l'adjonction tant obligatoire que facultative d'éléments nutritifs essentiels aux aliments, en tenant compte des discussions de la présente session du CCNFSDU et des modifications du texte (présentées à l'annexe VII pour faciliter les références). Le GTE fera des propositions pour la structure du document basé sur cette révision des principes.

Le GTE étudiera également les options pour les définitions discutées par le Comité.

Le GTE proposera des options, des points, et un texte révisé à faire circuler pour des observations supplémentaires à l'étape 3. Le texte révisé et les observations correspondantes seront traités par le groupe de travail physique qui travaillera immédiatement avant la 33^{ème} session du Comité.

72. Il est convenu que le GTE sera présidé par le Canada et co-présidé par le Mexique et la Nouvelle Zélande et qu'il travaillera en anglais, en français et en espagnol, le cas échéant.

73. Le Comité convient par ailleurs d'établir un groupe de travail physique présidé par le Canada, co-présidé par le Mexique et la Nouvelle Zélande, qui travaillera immédiatement avant la 33^{ème} session du Comité. Le groupe de travail physique travaillera en anglais, en français et en espagnol.

Statut de l'Avant-projet révisé de Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments

74. Le Comité convient de renvoyer l'Avant-projet révisé proposé des Principes généraux pour remaniement par un groupe de travail, comme susmentionné, pour diffusion à des fins d'observation à l'étape 3 et pour examen à la prochaine session.

AVANT-PROJET POUR LA RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE AU POINT DES PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES D'APPOINT DESTINÉES AUX NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

75. Le Comité rappelle que lors de sa dernière session, il a été convenu d'entreprendre de nouveaux travaux, approuvés ensuite par la Commission, sur la révision des lignes directrices, et qu'à cette fin un groupe de travail électronique présidé par le Ghana a été établi.

76. La délégation du Ghana souligne les raisons ayant motivé la révision et les principaux aspects couverts : des observations extensives ont été faites au sein du groupe de travail et plusieurs points n'ont pas encore été réglés, en particulier concernant le titre, la portée du document, l'utilisation de la terminologie (« complémentaire » et « d'appoint », par exemple), plusieurs différentes provisions spécifiques sur la teneur en éléments nutritifs ou l'utilisation des ingrédients, ainsi que la nécessité d'une section ou d'un tableau sur les vitamines et sels minéraux.

77. Le Comité remercie le Ghana ainsi que le groupe de travail pour leurs travaux considérables en vue de traiter des questions complexes et engage une discussion générale sur le document révisé puisqu'il n'est pas possible, à ce stade, d'examiner en détail l'intégralité du document.

78. Le Comité étudie le titre du document et la terminologie correspondante, tout particulièrement comment traiter les aliments « complémentaires » et « d'appoint ».

79. Différentes délégations considèrent que la référence devrait être faite uniquement aux aliments « complémentaires », comme définit par l'OMS, et comme initialement convenu dans le document de projet. D'autres délégations soulignent que les lignes directrices devraient également couvrir les aliments qui sont ajoutés aux « aliments de complément » afin d'améliorer la nutrition et éviter la malnutrition.

80. Quelques délégations soulignent que les « aliments d'appoint » sont destinés aux enfants malnutris et ne devraient pas être mentionnés dans les lignes directrices.

81. Quelques délégations et observateurs indiquent que les aliments d'appoint destinés aux enfants souffrant de malnutrition devraient être administrés sous prescription médicale, et devraient être considérés séparément s'ils étaient inclus dans les lignes directrices.

82. Plusieurs observateurs considèrent que des points importants n'ont pas été traités, en particulier concernant la commercialisation et la réglementation, et proposent que le Comité révise la Norme pour les aliments transformés à base de céréales plutôt que les lignes directrices.

83. Le Comité note différentes propositions pour le titre et la description de ces produits, comme « aliments complémentaires supplémentés » ou « préparations alimentaires complémentaires », et des propositions pour réorganiser le document selon le type de produits couverts. Quelques délégations expriment leur inquiétude au regard de l'utilisation du terme « compléments alimentaires » dans le contexte de l'alimentation complémentaire, car cela peut créer une confusion avec des produits qui ont été spécifiquement exclus des lignes directrices.

84. Après une longue discussion, le Comité convient que le titre devrait faire référence à « préparations alimentaires complémentaires ».

85. Concernant la description, quelques délégations et observateurs soulignent que le texte n'est pas clair car il couvre un nombre de produits qui sont destinés à d'autres fins.

86. Quelques délégations notent que certains aliments prêts à la consommation ou fortifiants alimentaires pour une consommation à domicile sont actuellement utilisés pour améliorer la qualité nutritionnelle du régime alimentaire local. Il est également proposé de faire référence à l'utilisation de préparations alimentaires ou préparations alimentaires d'appoint pour la prévention de la malnutrition. L'observateur de l'IACFO rappelle l'absence de consensus et les préoccupations concernant la proposition de commercialiser au grand public des produits destinés à prévenir la malnutrition.

⁸ CX/NFSDU 10/32/6; CX/NFSDU 10/32/6-Add.1 (Observations de l'Argentine, du Botswana, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Union européenne, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, des WFP, IBFAN, ISDI), CRD 11 (observations de la Thaïlande), CRD 18 (observations du Mexique), CRD 19 (observations du CIAA), CRD 20 (observations du Kenya), CRD 26 (observations du Nigéria)

87. Après quelques discussions, le Comité étudie un texte simplifié proposé par la délégation de l'Union européenne et modifié par la délégation de la Thaïlande et convient de la description suivante :

Description

Les « préparations alimentaires d'appoint » désignent des aliments qui conviennent à une utilisation pendant la période d'alimentation complémentaire. Ces aliments sont des aliments spécialement préparés avec une qualité nutritionnelle améliorée. Ils peuvent être utilisés en tant que complément au régime alimentaire local pour fournir les éléments nutritifs qui manquent ou qui sont présents en quantités insuffisantes.

88. Le Comité ne peut étudier le document plus en avant en raison des contraintes de temps et convient que le groupe de travail électronique présidé par le Ghana, travaillant en anglais, remaniera l'avant projet proposé des lignes directrices, en tenant compte des observations écrites ainsi que la discussion de l'actuelle session, pour examen à la prochaine session.

89. Le Comité convient également d'établir un groupe de travail physique, présidé par le Ghana et co-présidé par les États-Unis d'Amérique, et travaillant en anglais, en français et en espagnol, qui se réunira immédiatement avant la 33^{ème} session pour étudier le document révisé et les observations à l'étape 3.

Statut de l'avant-projet de révision des lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge

90. Le Comité convient de renvoyer l'avant-projet des lignes directrices pour remaniement par un groupe de travail, comme susmentionné, circulation à l'étape 3, et pour examen à la prochaine session.

PRINCIPES ET CRITÈRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VNR À DES FINS D'ÉTIQUETAGE POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES LIÉES AU RÉGIME ALIMENTAIRE (point 7 de l'ordre du jour)⁹

91. Le Comité rappelle que, à sa dernière session, il était convenu d'établir un groupe de travail électronique et un groupe de travail physique, présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par la Thaïlande et le Chili, chargé de préparer un document sur des principes et critères pour le développement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liés au régime alimentaire pour la population générale.

92. La délégation des États-Unis d'Amérique présente le document (CRD 2) pour le nom des co-présidents (Thaïlande et Chili) et du groupe de travail physique qui s'est réuni avant cette session et explique en détail les discussions et recommandations du groupe de travail, avancées pour examen par la session plénière.

93. Le Comité exprime sa gratitude aux délégations des États-Unis d'Amérique, de la Thaïlande et du Chili et aux membres des groupes de travail électronique et physique pour leurs efforts considérables et leur excellent travail, qui a permis au Comité de faire progresser les discussions sur ces questions complexes.

94. En plus de certaines modifications rédactionnelles mineures, le Comité émet les observations et conclusions ci-après.

Préambule

95. Le Comité envisage de remplacer « Un gouvernement peut choisir d'utiliser les VNR-MNT » par « Les gouvernements sont encouragés à utiliser les VNR-MNT », conformément aux documents soumis à discussion sous le point 3 de l'ordre du jour. Le Comité est convenu de conserver le texte actuel en raison de l'absence de dispositions relatives à l'étiquetage pour les VNR-MNT.

96. Le Comité décide également d'ajouter la même phrase que celle de l'annexe du document sur les VNR pour les vitamines et les sels minéraux, concernant l'établissement des VNR à l'échelle nationale.

⁹ CX/NFSDU 10/32/7 ; CX/NFSDU 10/32/7 Add.1 (observations de l'Argentine, du Canada, du Chili, de l'Union européenne, du Japon, de la Malaisie, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique et de l'IFT) ; CRD 2 (rapport du groupe de travail physique) ; CRD 12 (observations de l'Afrique du Sud) ; CRD 18 (observations du Mexique) ; CRD 19 (observations de la CIAA) ; CRD 26 (observations de l'OMS) ; CRD 27 (observations des Philippines) ; CRD 29 (observations de l'ISDI)

Définitions

97. La délégation de la Malaisie fait valoir que les discussions sur la section des définitions sont prématurées et devraient être repoussées jusqu'à ce que le Comité sur l'étiquetage nutritionnel achève ses travaux sur la définition des VNR.

98. Le Comité maintient la définition de niveau d'apport supérieur (UL) entre crochets suite à l'échec des discussions concernant la prise en compte des valeurs d'apport journalier pour les niveaux supérieurs (voir section 3.4 ci-dessous).

Principes généraux pour l'établissement de VNR-MNT

Critères de sélection des éléments nutritifs (section 3.1)

99. Le Comité est convenu que les preuves devraient être « convaincantes/généralement acceptées » et que ces termes sont synonymes. Le Comité étudie également si des preuves scientifiques « probables » pour la relation entre les éléments nutritifs et le risque de maladies non transmissibles devraient aussi être incluses dans les critères de sélection des éléments nutritifs pour l'établissement de VNR-MNT. (+US)

100. Le représentant de l'OMS précise que des preuves « probables » sont suffisamment solides pour soutenir un jugement de relation causale. Le représentant déclare que la définition utilisée dans le rapport de la Consultation mixte d'experts FAO/OMS de 2002 sur le régime alimentaire, la nutrition et la prévention des maladies chroniques se fonde sur les critères utilisés par le Fonds mondial de recherche contre le cancer (FMRC) en 1997, mais a été modifiée par la consultation d'experts de 2002 afin d'inclure les résultats des essais contrôlés pertinents et disponibles. Depuis lors, les critères du FMRC ont encore été clarifiés aux fins du rapport d'experts de 2007.^o La description afférente au terme « probable » dans le rapport du FMRC de 2007 coïncide avec la manière dont les critères ont été appliqués dans la consultation des experts de 2002, en ce qui concerne les preuves probables. Le représentant de l'OMS précise que, lorsque l'on compare les catégories « convaincantes » et « probables », l'une des principales différences est que « probables » nécessite des « preuves de plausibilité biologique » alors que « convaincantes » requiert la présence d'un « gradient biologique » et de « preuves expérimentales solides et plausibles » ; si les preuves « probables » devaient être exclues des critères, des VNR-MNT ne pourraient être établies pour les sucres et les fibres alimentaires en raison de leur relation « probable » et non « convaincante » avec les MNT. Le représentant de l'OMS s'est déclaré prêt à contribuer aux travaux futurs du Comité sur sujet.

101. Plusieurs délégations sont en faveur de l'inclusion des preuves « probables » car, si les critères « convaincants » devaient être envisagés, il ne serait pas possible d'établir des VNR-MNT pour plusieurs éléments nutritifs importants, comme les fibres alimentaires et les sucres. Ces délégations attirent aussi l'attention du Comité sur les conséquences de l'admission des seules preuves convaincantes au regard des réglementations. D'autres délégations ne soutiennent que la référence aux preuves « convaincantes » pour les raisons suivantes : les critères associés aux preuves « probables » ne sont pas suffisamment solides ; le niveau de preuve le plus élevé possible devrait être requis dans le cadre du Codex, des preuves « probables » pouvant être utilisées à l'échelle nationale ; l'utilisation de preuves « probables » serait insuffisante aux fins de réglementation et pourrait donner lieu à des allégations trompeuses. La déclaration des États-Unis indique que les critères utilisés dans le rapport technique 2003 de l'OMS/FAO sur l'alimentation, la nutrition et la prévention des maladies chroniques (OMS TRS 916) pour les catégories « convaincantes » et « probables » sont mentionnés dans le rapport du GTE et que ces critères du rapport 916 avaient aussi été utilisés par la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les graisses et les acides gras dans l'alimentation humaine de 2008. Des insuffisances pour les critères afférents à « probables » au regard des travaux du CCNFSDU ont été identifiées par la délégation des États-Unis. En outre, il est signalé que de nombreux facteurs peuvent être étudiés afin de déterminer les éléments nutritifs qui devraient figurer sur les étiquetages.

102. Après une discussion approfondie, le Comité ne peut parvenir à un consensus et est convenu de conserver le mot « probable » entre crochets pour une discussion ultérieure.

103. Le Comité est convenu de déplacer la troisième puce sur les preuves scientifiques examinées par des pairs, légèrement modifiée, au premier paragraphe de la section 3.3.

Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR-MNT (section 3.2)

104. Le Comité ajoute une nouvelle phrase à la fin du 3.2.2 afin de préciser de quelle façon la priorité doit être établie pour respecter le projet d'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes

généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale et, de manière générale, afin de s'aligner sur la même structure que le projet d'annexe pour assurer une meilleure cohérence.

Choix de la base appropriée pour déterminer et exprimer les VNR-MNT (section 3.3)

105. Cette section a été réorganisée pour plus de clarté. Le Comité est convenu de supprimer les crochets au paragraphe 3.3.4 car cette mention sera utile dans le cadre de l'établissement de VNR-MNT distinctes pour les hommes et les femmes. En outre, le Comité décide de déplacer ce paragraphe à un endroit plus logique, juste après le 3.3.2 (il devient donc le 3.3.3). Le paragraphe 3.3.3 (renuméroté 3.3.5) sur la manière dont les gouvernements peuvent déterminer les VNR-MNT est conservé sans crochets car cette information est utile.

Prise en compte des valeurs d'apport journalier pour les niveaux supérieurs (section 3.4)

106. Le comité étudie si cette section doit être incluse dans le document. Certaines délégations proposent de supprimer les crochets et de conserver le texte car, dans certains cas, comme pour le sodium et le gras saturé, la prise en compte des niveaux supérieurs et d'autres valeurs d'apport journalier pour les niveaux supérieurs est essentielle pour l'établissement des VNR-MNT. D'autres délégations et un observateur suggèrent de supprimer la référence au niveau supérieur car ils considèrent que la base scientifique est insuffisante pour les prendre en compte dans l'établissement des VNR-MNT. Il est aussi proposé de modifier comme suit le texte du 3.4 : l'établissement « pourrait » (au lieu de « devrait ») prendre en compte les valeurs de référence pour l'apport journalier pour les niveaux supérieurs.

107. Certaines délégations précisent que les niveaux supérieurs sont utilisés différemment pour les vitamines et les sels minéraux et pour l'établissement de VNR-MNT, et que leur interprétation n'en est que plus confuse. La délégation des États-Unis explique de quelle manière elle utilise les niveaux supérieurs au niveau national afin d'actualiser les valeurs d'étiquetage alimentaire pour le sodium.

108. Le Comité étudie la proposition de la délégation du Canada, consistant à se référer à la fourchette de distribution acceptable des macronutriments (FDAM) telle que définie par l'Institute of Medicine (IOM) américain, en alternative ou en complément des niveaux supérieurs.

Une fourchette de distribution acceptable des macronutriments (FDAM) est définie comme un pourcentage d'apport pour une source d'énergie ou un macronutriment spécifique, associé à un risque réduit de maladies chroniques tout en assurant un apport adéquat en nutriments essentiels.

109. Toutefois, il est signalé que les FDAM sont généralement utilisées en relation avec la balance énergétique alors que les fourchettes supérieures des macronutriments (FDSM) sont utilisées pour les risques afférents aux lipides. Le Comité note qu'une définition similaire concernant les fourchettes d'apports de référence pour les macronutriments existe au sein de l'Union européenne, à savoir :

gamme des apports qui sont adéquats pour préserver la santé et sont associés à un faible risque de maladies chroniques sélectionnées.

110. Le Comité ne parvient pas à un accord sur ces propositions et est convenu de maintenir entre crochets la section 3.4 sur les valeurs d'apport journalier pour les niveaux supérieurs et de poursuivre l'examen des propositions ci-dessus à sa prochaine session.

Statut de l'Avant-projet d'annexe aux Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritionnels liés au risque de maladies non transmissibles pour la population générale

111. Le Comité constate que, bien que des progrès significatifs aient été réalisés sur ce document, des difficultés majeures persistent, qui doivent être résolues avant d'envisager sa transmission à la Commission. Par conséquent, le Comité est convenu de renvoyer le document, tel que modifié au cours de la session, à l'étape 3 (voir annexe IV). Le Secrétariat précise que le CL n'aura pas beaucoup de temps pour émettre des observations, si ces dernières doivent être prises en compte par le GT électronique.

112. De plus, le Comité accepte d'établir un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et co-présidé par le Chili et la Thaïlande, travaillant en anglais et en espagnol, afin de préparer un document révisé pour sa prochaine session sur la base des observations à l'étape 3, axé sur les problèmes qui n'ont pu être traités (sections 3.1 et 3.4), pour observations supplémentaires et examen à la prochaine session.

Examen des VNR-MNT

113. Le Comité rappelle que ses travaux sur les VNR-MNT incluent aussi une étude des VNR spécifiques et que la priorité doit être accordée à l'examen des éléments nutritifs renvoyés par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La délégation de la Malaisie signale que des éléments nutritifs spécifiques ne devraient pas être examinés tant que les principes ne sont pas finalisés. D'autres délégations indiquent que l'étude d'éléments nutritifs spécifiques pourrait s'avérer utile pour voir comment les principes s'appliqueraient en pratique, et il est précisé que l'examen des VNR-MNT renvoyés par le CCFL était prévu dans le document de projet. De ce fait, le Comité décide que, conjointement avec les travaux en cours sur les principes, le groupe de travail élaborera aussi des propositions concernant les VNR pour le sodium et les acides gras saturés pour examen à la prochaine session.

Renvoi au CCFL

114. Suite au développement de VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles, le Comité rappelle que la section 3.4.4 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) devrait être révisée. Par conséquent, le Comité est convenu d'adresser le renvoi suivant au CCFL.

Le CCNFSDU informe le CCFL que, dans le cadre des travaux visant à actualiser les VNR pour les vitamines et les sels minéraux et à développer des VNR pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles, le texte de la section 3.4.4 et peut-être d'autres sections des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel doit être révisé afin de refléter les travaux en cours du CCNFSDU en ce qui concerne les VNR pour les vitamines et les sels minéraux et les VNR-MNT. Il serait utile de savoir si le CCFL souhaite émettre des observations au regard de la révision des directives, que le CCNFSDU prendra en compte lors de l'élaboration du projet de texte.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'INCLUSION DE LA NOUVELLE PARTIE B CONCERNANT LES ENFANTS EN INSUFFISANCE PONDÉRALE DANS LA NORME DU CODEX POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CODEX STAN 74-1981) (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁰

115. Le Comité rappelle que, à sa dernière session, il était convenu d'établir un groupe de travail électronique présidé par l'Inde pour préparer un document de travail révisé sur l'inclusion d'une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale à la norme pour les aliments transformés à base de céréales.

116. Pour le nom du groupe de travail électronique, la délégation indienne rappelle que la sous-alimentation infantile est un problème grave à l'échelle mondiale, notamment dans les pays en développement et que, pour prévenir et répondre aux besoins nutritionnels des nourrissons et des enfants en bas âge en insuffisance pondérale, la nouvelle Partie B de la norme devrait contenir des dispositions spécifiques visant à améliorer la teneur en céréales, la teneur minimale en protéines et la densité énergétique.

117. Le Comité remercie la délégation indienne ainsi que le groupe de travail électronique pour leurs travaux et plusieurs membres expriment leur soutien en faveur du concept de l'amélioration de la nutrition des enfants en insuffisance pondérale.

118. Une délégation estime qu'une norme relative à certains types d'aliments spécifiques destinés aux enfants en insuffisance pondérale serait plus appropriée qu'un ajout à la norme existante sur les aliments à base de céréales. Un observateur est en faveur de la révision de la norme actuelle pour aborder ce sujet, car il s'inquiète de la manière dont les produits seront présentés.

119. Plusieurs délégations estiment que la Partie B devrait être clairement distinguée de la norme actuelle pour les aliments transformés à base de céréales qui, en elle-même, ne devrait pas faire l'objet de nouvelles discussions. La délégation du Mexique et l'observateur de l'ESPGHAN attire l'attention du Comité sur le fait que la norme pour les aliments transformés à base de céréales couvre déjà les dispositions proposées sur la teneur en protéines et en céréales et sur la densité énergétique.

¹⁰ CX/NFSDU 10/32/8 ; CX/NFSDU 10/32/8 Add.1 (observations du Botswana, du Canada, du Chili, de l'Union européenne, de la Thaïlande et de l'IBFAN) ; CRD 18 (observations du Mexique) ; CRD 20 (observations du Kenya) ; CRD 28 (observations de l'ISDI)

120. Le représentant de l'OMS exprime plusieurs craintes concernant le document de travail et notamment la focalisation sur les enfants en insuffisance pondérale, étant donné que les enfants qui souffrent d'une telle insuffisance présentent aussi souvent un retard de croissance et, partant, le simple fait de traiter l'insuffisance pondérale ne résoudra pas le problème général de la sous-alimentation infantile. En outre, les travaux réalisés au sein de la Consultation OMS/UNICEF/PAM/UNHCR sur la prise en charge de la malnutrition modérée chez les enfants de moins de cinq ans indiquent clairement que, à elles seules, les céréales et les graines de légumineuses ne suffisent pas à résoudre le problème de la sous-alimentation. C'est la raison pour laquelle le représentant de l'OMS demande que, si ces travaux devaient se poursuivre, le concept et l'approche adoptée soient soigneusement analysés.

121. La délégation indienne indique que, au niveau national, elle a suivi les nouvelles normes de croissance de l'OMS applicables aux enfants en insuffisance pondérale et qu'elle a aussi collaboré avec l'UNICEF sur les nouvelles normes de croissance de l'OMS. Cette délégation ajoute aussi que les protéines et les micronutriments seront étudiés au cours du processus d'élaboration de la norme. L'Inde précise en outre que, si nécessaire, la population cible et l'établissement de dispositions relatives à l'étiquetage seront étudiés.

122. Après une discussion d'ordre général, le Comité étudie le projet de document proposé joint au document CX/NFSDU 10/32/8. En plus de certaines modifications éditoriales, le Comité est convenu de préciser que les enfants « sont en risque d'insuffisance pondérale » au troisième paragraphe de la section 2. Les valeurs numériques associées à la teneur minimale en céréales et en protéines et à la densité énergétique sont supprimées car elles doivent être analysées au sein du Comité. Le Comité est convenu de préciser qu'il devra considérer si un étiquetage spécifique est nécessaire pour distinguer une population cible spécifique, avec le mode d'emploi.

123. Le Comité est convenu de demander à la 34^{ème} session de la Commission d'approuver les nouveaux travaux sur l'inclusion de la nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la *Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* (CODEX STAN 74-1981). Le document de projet pour ces travaux est joint au présent rapport sous la forme de l'annexe V.

124. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail électronique présidé par l'Inde et travaillant en anglais, chargé de préparer un projet de nouvelle Partie B de la norme pour diffusion à l'étape 3 et examen par la prochaine session du Comité, sous réserve d'approbation par la Commission.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS ((Point 9 de l'ordre du jour)

Norme pour les préparations de suite

125. La délégation de la Nouvelle-Zélande propose de préparer un document de travail visant à permettre au Comité d'envisager une révision totale ou partielle de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987). Le Comité accepte cette proposition.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10 à l'ordre du jour)¹¹

126. Le Comité est informé que sa 33^{ème} session aurait lieu à Bad Soden am Taunus, Allemagne du 14 au 18 Novembre 2011.

¹¹

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR :	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT (REP11/NFSDU)
Avant-projet d'annexe aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel : Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale	8	Gouvernements 34 ^{ème} CAC	par. 37 Annexe II
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel	4	OMS, FAO (Réponse à la demande du Comité) 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 50 ANNEXE III
Avant-projet de révision des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 9-1987)	2/3	Groupe de travail Gouvernements 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 74 ANNEXE VII
Avant-projet de révision des lignes directrices concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991)	2/3	Groupe de travail Gouvernements 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 90
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) spécifiques aux éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire pour la population générale	2/3	Groupe de travail Gouvernements 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 111 Annexe IV
Nouveaux travaux sur une nouvelle Partie B concernant les enfants en insuffisance pondérale dans la Norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981)	1/2/3	65 ^{ème} CCEXEC 34 ^{ème} CAC Groupe de travail 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 123 Annexe V
Document de travail pour l'examen de la révision possible de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987)	-	Nouvelle-Zélande 33 ^{ème} CCNFSDU	par. 125

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON/PRÉSIDENT/PRESIDENTE

Dr Pia Noble
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
Germany
Tel.: +49 (228) 99 529 4665
Fax: +49 (228) 99 529 4965
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

VICE CHAIRPERSON / VICE PRÉSIDENT / VICE PRESIDENTE

Dr Lorena Rodriguez
Medical Doctor
Ministry of Health
Mac Iver 459 8° Floor
Food and Nutrition Department
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 5740 474
E-Mail: lrodriguez@minsal.cl

***ASSISTANT TO THE CHAIRPERSON/ASSISTANT AU PRÉSIDENT/
ASISTENTE AL PRESIDENTE***

Ms Katharina Adler
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn
Germany
Tel: +49 (228) 99 529 4647
Fax: +49 (228) 99 529 4965
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

**MEMBER COUNTRIES/PAYS MEMBRES/
PAYSES MIEMBROS****ALGERIA / ALGÉRIE / ARGELIA**

Mr Hadji **Lounes**
 First Secretary
 Embassy of Algeria in Chile
 Malaga No 370, Las Condes
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 2 228 1661
 E-Mail: embajadargelia.cl@gmail.com

**ANTIGUA AND BARBUDA/ANTIGUA ET
BARBUDAL/ANTIGUA Y BARBUDA**

Mr Owolabi **Elabanjo**
 Ministry of Agriculture
 Queen Elizabeth Highway
 St. Johns
 Antigua & Barbuda
 Tel.: +1 268 764 1268
 Fax: +1 268 462 6104
 E-Mail: owo_labi_1@yahoo.com

ARGENTINA / ARGENTINE

Prof Maria Luz **Martinez**
 Farm./Lic. en Industrias
 Ministerio de Salud de la Nación
 ANMAT / INAL
 Estados Unidos 25
 1101 Ciudad Autónoma de Buenos Aires
 Argentina
 Tel.: +54 (11) 4340 0800 int 3514
 Fax: +54 (11) 4340 0800 int 3514
 E-Mail: mmartin@anmat.gov.ar

Mrs Elizabeth Miriam **Kleiman**
 Lic. Nutrición
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
 Subsecretaría de Desarrollo de Economías
 Regionales
 Av. Paseo Colón 922 Piso 2 Of. 226
 C1063ACW Buenos Aires
 Argentina
 Tel.: +54 (11) 4349 2604/2379
 E-Mail: ekleim@minagri.gob.ar

Ms Marisa **Cordi**
 Magister in Food Technology
 COPAL – Coordinadora de las Industrias de
 Productos Alimentarios
 25 de Mayo 516 – Piso 5°
 C1002ABL – Buenos Aires
 Argentina
 Tel.: +54 11 4311 3006
 Fax: +54 11 4311 34006
 E-Mail: mcordi@arcor.com

AUSTRALIA / AUSTRALIE

Ms Janine **Lewis**
 Principal Nutritionist
 Food Standards Australia New Zealand
 P.O.Box 7186
 Canberra BC ACT 26170
 Australia
 Tel.: +61 (2) 6271 2245
 Fax: +61 (2) 6271 2278
 E-Mail: janine.lewis@foodstandards.gov.au

AUSTRIA/AUTRICHE

Dr Fritz **Wagner**
 Dept. Director
 Federal Ministry of Health
 Radetzkystrasse 2
 1030 Vienna
 Austria
 Tel.: +43 (1) 71100 4426
 Fax: +43 (1) 713404 1644
 E-Mail: fritz.wagner@bmg.gv.at

BELGIUM / BELGIQUE / BELGICA

Ms Pascale **De Gryse**
 Expert
 Service public fédéral de la Santé Publique, Sécurité
 de la Chaîne alimentaire et Environnement
 Eurostation Bloc II
 Place Victor Horta 40 bte 10
 1060 Bruxelles
 Belgium
 Tel.: +32 (0) 2 524 7368
 Fax: +32 (0) 2 524 7399
 E-Mail : pascale.degryse@health.fgov.be

Joëlle **Meunier**
 Expert
 Service public fédéral de la Santé Publique, Sécurité
 de la Chaîne alimentaire et Environnement
 Eurostation Bloc II
 Place Victor Horta 40 bte 10
 1060 Bruxelles
 Belgium
 Tel.: +32 (0) 2 524 7452
 Fax: +32 (0) 2 524 7399
 E-Mail : joelle.meunier@health.fgov.be

Council of the European Union

Ms Raluca **Ivanescu**
 Administrator
 Council of the European Union
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 2 281 3158
 Fax : +32 2 281 7928

BOLIVIA / BOLIVIE

Ms Catalina Fuentes **Zenteno**
 Ingeniero en Alimentos
 Ministerio de Salud y Deportes – Responsable
 Alimentos Complementarios
 Av Francisco Bedregal Nro 714 (Bajo Sopocachi) /
 Calle Capitan Ravelo 2199 4to piso
 La Paz
 Bolivia
 Tel.: +591 (2) 2427 259 / +591 (2) 2443 957
 Fax: +591 (2) 2427 259 / +591 (2) 2443 957
 E-Mail: catalina_csfsz@hotmail.com

Ms Elizabeth Cañipa de **Arana**
 Licenciada en Nutrition – Responsable de Lactancia
 Materna
 Ministerio de Salud y Deportes
 Calle Illimani N° 1976 frente al Hotel Columbus - /
 Calle Capitan Ravelo 2199 4to piso
 La Paz
 Bolivia
 Tel.: +591 (2) 7207 6963 / +59 (2) 2443 957
 Fax: +591 (2) 2443 597
 E-Mail: ecanipa@yahoo.com

Mrs Beatriz Rebeca Gutiérrez **Guerra**
 Ingeniero en Alimentos
 Jefe de Normalización - Responsable Punto de
 Contacto
 Instituto Boliviano de Normalización Calidad –
 IBNORCA
 Av. Busch # 1196 – Miraflores
 La Paz
 Bolivia
 Tel.: +591 (2) 2223 777
 Fax: +591 (2) 2223 410
 E-Mail: codex.bolivia@ibnorca.org

BRAZIL / BRÉSIL / BRASIL

Ms Ana Claudia **Marquim Firmo Araújo**
 Specialist in Health Surveillance
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasilia DF
 Brazil
 Tel.: +55 (61) 3462 5329
 Fax: +55 (61) 3462 5315
 E-Mail: ana.firmo@anvisa.gov.br

Ms Mariana **Carvalho Pinheiro**
 Technical Consultant
 General Coordination on Food and Nutrition Policy
 Primary Care Department
 Secretary of Health Care Attention
 Ministry of Health
 Saf sul Quadra 2 Lote 5/& - Bloco II – Room #8
 Auditorio – Ed. Premium
 70 070 600 Brasilia/Distrito Federal
 Brazil
 Tel.: +55 (61) 3306 8004
 Fax: +55 (61) 3306 8033
 E-Mail: mariana.pinheiro@saude.gov.br

Ms Aline **Cristino Figueiredo**
 Specialist in Health Surveillance
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57
 71.205-050 Brasilia DF
 Brazil
 Tel.: +55 (61) 3462 5329
 Fax: +55 (61) 3462 5315
 E-Mail: aline.figueiredo@anvisa.gov.br

Dr Georgia **Castro Fernandes**
 Scientific & Regulatory Affairs Manager
 Kraft Foods Brazil
 Rua Juscelino K. Oliveira, 13300
 81450-000 Curitiba
 Brazil
 Tel.: +55 (41) 3212 8252
 E-Mail: georgia.fernandes@kraftla.com

Dr Hélio **Vannucchi**
 University of São Paulo
 Av. Bandeirantes, 3900
 14049-900 Ribeirão Preto-SP
 Brazil
 Tel.: +55 (16) 3602 3250
 E-Mail: hvannucc@fmrp.usp.br

Ms Ana Marian **Giandon**
 Food Engeneer
 ABIAD
 Avenida Irai, 438, 10° andar
 04082-001 São Paulo SP
 Brazil
 Tel.: +55 11 5095 9554
 Fax: +55 11 5543 7678
 E-Mail: ana.giandon@foodstaff.com.br

Mr Ary Bucione
 Food Engeneer
 ABIAD
 Avenida Irai, 438, 10° Andar
 04082-001 São Paulo SP
 Brazil
 Tel.: +55 11 5095 9554
 Fax: +55 11 5543 7678
 E-Mail: ary-bucione@danisco.com.br

BULGARIA / BULGARIE

Dr Neliya Mikushinska
 Ministry of Health
 Sveta Nedeliya sqe. 5
 1000 Sofia
 Bulgaria
 Tel.: +359 8874 10586
 Fax: +359 2988 3413
 E-Mail_ nmikushinska@mh.gouvernement.bg

CANADA/CANADÁ

Ms Nora **Lee**
 Chief, Nutrition Evaluation Division
 Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway,
 A.L. 2203E
 K1A OK9 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 (613) 957 0352
 Fax: +1 (613) 941 6636
 E-Mail: nora.lee@hc-sc.gc.ca

Ms Christina **Zehaluk**
 Head, Special Purpose Foods
 Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 A.L. 2203E
 K1A OK9 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 (613) 957 1739
 Fax: +1 (613) 941 6636
 E-Mail: christina.zehaluk@hc-sc.gc.ca

Non-Government Observer

Prof Mary **L'Abbé**
 Earle W. Mettenry Professor
 Chair, Dept of Nutritional Sciences
 University of Toronto
 150 College Street, Rm 315
 M5S 3E2 Toronto
 Canada
 Tel.: +1 (416) 978-7235
 Fax: +1 (416) 971 2366
 E-Mail: mary.labbe@utoronto.ca

CHILE/CHILI

Ms Luisa **Kipreos**
 Agronomist
 Ministry of Health
 Mac Iver 459 8th Floor
 Food and Nutrition Department
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 5740 474
 E-Mail: lkipreos@minsal.cl

Ms Claudia **Acevedo**
 Biochemistry and Veterinary
 Nestlé
 Roger de Flor 2800, Las Condes
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 3384213
 E-Mail: claudia.acevedo@cl.nestle.com

Mrs Clara **Bravo**
 Ingeniero de Estudios
 Tresmontes Lucchetti
 Freire 321
 Valparaiso
 Chile
 Tel.: +56 (32) 2767476
 Fax: +56 (32) 2220594
 E-Mail: cbravo@tmluc.com

Ms Roxana **Buscaglione**
 Medical Doctor
 Ministerio de Salud
 Mac Iver 459
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 5740 474
 Fax: +56 (2) 5740 474
 E-Mail: rbuscaglione@minsal.cl

Ms Mayra **Carreño**
 Ingeniero de Estudios
 Tresmontes Lucchetti
 Freire 321
 Valparaiso
 Chile
 Tel.: +56 (32) 2767485
 Fax: +56 (32) 2220594
 E-Mail: mcarreno@tmluc.com

Ms Paulina **Chavez**
 Ingeniero Quimico
 Ministerio de Salud
 Mac Iver 459
 Na Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 5740474
 Fax: +56 (2) 5740474
 E-Mail: pchavez@minsal.cl

Mr Hector **Cori**
 Scientific Director Nutrition Improvement Program
 DSM Nutritional Products
 Nueva Sucre 2544
 9990075 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 375 4179
 Fax: +56 (2) 274 9811
 E-Mail: hector.corri@dsm.com

Mr Jaime **Cornejo**
Veterinario
Ministerio de Salud/Ministry of Health
Food and Nutrition Department
Mac Iver 459 8°Floor
Na Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 5740474
Fax: +56 (2) 5740474
E-Mail: jcornejo@minsal.cl

Mrs Daniela **Flores Durán**
Food Engineer
Abbott Laboratories de Chile
Av. El Salto #5380
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 750 6166
Fax: +56 (2) 750 6140
E-Mail: daniela.flores@abbott.com

Prof Lorena Mariela **Muñoz Aburto**
Veterinaria
Seremi de Salud R.M.
San Diego 630 8° Piso Internaciones
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 399 2828
E-Mail: lorena.munoz@asrm.cl

Prof Patricia **Navarrete**
Nutricionista
Cencosud Retail S.A.
Av Francisco Bilbao 4144. Las Condes
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 2008 202
Fax: +56 (2) 2084 922
E-Mail: patricia.navarrete@santaisabel.cl

Ms Karina **Peñafiel**
Ingeniero en Alimentos
Koko Ltda
La Cañada 6231, depto 402-B La Reina
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 494 1403 - +56 (2) 570 9520
E-Mail: karina.penafiel@vtr.net

Mrs Julia **Pizarro**
Food Science Engineer
Food Regulation Consultant
Monseñor Edwards 749, La Reina
Santiago
Chile
Tel.: +56 (9) 6250 5732
E-mail: juliapizarro@vtr.net

Luz Maria **Quintana Seguel**
Veterinarian
Seremi de Salud R.M.
San Diego 639 8° piso Internaciones
Santiago
Chile
Tel.: +56 399 2828
E-Mail: luz.quintana@asrm.cl

Mrs Alejandra **Reyes**
Scientific Director Nutrition Improvement Program
DSM Nutritional Products
Nueva Sucre 2544
9990075 Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 375 4179
Fax: +56 (2) 274 9811
E-Mail: alejandra.reyes@dsm.com

Mr Adolfo **Ramirez**
Logistic Manager
Herbalife Chile
El Rosal 5064 Huechuraba
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 5205 200
Fax: +56 (2) 5205 250
E-Mail: adolfor@herbalife.com

Prof Emilia **Raymond Gutierrez**
Engineer Food
Public Health Institute of Chile
Av. Marathon N° 1000 Ñuñoa
7780050 Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 5755 495
Fax: +56 (2) 5755 658
E-Mail: eraymond@ispch.cl

Ms Gisela **Rodriguez**
Magister en Cs de la Ingenieria
Regulatorz & Scientific Affairs Manager
Nestlé
Roger de Flor 2800, Las Condes
Santiago
Chile
Tel. : +56 (2) 3384 209
E-Mail : gisela.rodriguez@cl.nestle.com

Mrs Veronica **Roman**
Scientific Director Nutrition Improvement Program
DSM Nutritional Products
Nueva Sucre 2544
9990075 Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 375 4182
E-Mail: veronica.roman@dsm.com

Mr Gastón **Rosselet**
 Scientific Director Nutrition Improvement Program
 Food Group SA
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (9) 9033 9354
 E-Mail: grp@foodgroup.cl

Soraya **Sandoval**
 CCMAS
 Instituto de Salud Publice de Chile
 Marathon 1000
 Chile
 Tel.: +56 5755498
 E-Mail: Soraya@ispch.cl

Mr Juan Carlos **Sola Alcázar**
 Commercial Director
 Abbott Nutriton
 Abbott Laboratories de Chile
 Av El Salto 5380 Huechuraba
 Santiago, Chile
 Tel.: +56 (2) 750 6043
 fax: +56 (2) 750 6003
 E-Mail: juan.sola@abbott.com

Ms Maria de la Luz **Valdés**
 Coca-Cola de Chile S. A.
 Av. Kennedy 5757, piso 12
 Santiago, Chile
 Tel.: +56 (2) 4263 307
 E-Mail: marvaldesa@ko.com

Ms Beatriz **Veloso Aguayo**
 RA & QA Manager
 Abbott Laboratories de Chile
 Av. El Salto #5380 - Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 750 6059
 Fax: +56 (2) 750 6140
 beatriz.veloso@abbott.com

Prof Gloria Vera **Almarza**.
 Quimico Farmacéutico
 MSc Biológicas y Nutrición
 Consultoro en Alimentos, Nutrición y Asuntos
 Regulatorios
 Av Providencia 455, depot 2014
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (9) 9822 4900
 E-Mail: gloriaveraalmarza@yahoo.com

Mr Humberto **Zuckermann**
 Country Manager
 Herbalife Chile
 El Rosal 5064 Huechuraba
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 (2) 520 5200
 Fax: +56 (2) 520 5250
 E-Mail: hubertoz@herbalife.com

CHINA/CHINE

Prof Shi An **Yin**
 Director of Maternal and Child Nutrition
 National Institute for Nutrition and Food Safety
 Chinese Center for Diseases Control and Prevention
 29 Nan Wei Road, Xuanwu District
 100050 Beijing
 P. R. China
 Tel.: +86 (10) 8313 2932
 Fax: +86 (10) 8313 2932
 E-Mail: shianyin@gmail.com

Xiaoning **Qi**
 Bureau of Food Safety Coordination and Health
 Supervision
 Ministry of Health
 1 Nanlu Xizhimenwai, Xichen District
 100044 Beijing
 P. R. China
 Tel.: +86 (10) 6879 2408
 Fax: +86 (10) 6879 2408
 E-Mail: biao zhun@moh.gov.cn

Mr Jinjing **Zhang**
 Deputy Director General
 State Food and Drug Administration
 A 38 Beilishilu
 100810 Beijing
 P.R. China
 tel.: +86 (10) 8837 5679
 E-Mail: jjzh26@yahoo.com

Prof Xiaoqiang **Gao**
 Division Director
 National Center for Health Inspection and
 Supervision
 No. 32 Jiaodaokou, Beisantiao, Dongcheng District
 100007 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 (10) 8402 7605
 Fax: +86 (19) 8402 7605
 E-Mail: gaoxiaoqiang@hotmail.com

Prof Weixing **Yan**
 National Institute for Nutrition and Food Safety
 7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District
 100021 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 (10) 6777 6706
 Fax: +86 (10) 6771 1813
 E-Mail: yanwx1128@hotmail.com

Prof Xiaoguang **Yang**
 National Institute for Nutrition and Food Safety
 29 Nan Wei Road, Xuanwu District
 100050 Beijing
 P.R. China
 Tel.: +86 (10) 8313 2798
 Fax: +86 (10) 8313 2021
 E-Mail: xgyangcdc@vip.sina.com

Dr Junhua Han
Associate Professor
National Institute for Nutrition and Food Safety
7 Panjanyuan Nanli, Chaoyang District
100021 Beijing, P.R. China
Tel.: +86 (10) 6779 1259
Fax: +86 (10) 8772 0035
E-Mail: hanjhua@163.com

Mr Qiang Li
China National Institute of Standardization
No 4 Zhi Chun Road
Haidian District
100088 Beijing, P. R. China
Tel.: +86 (10) 5881 1380
E-Mail: liqiang@cnis.gov.cn

Ms Lan Wu
Guang Dong Entry-Exit Inspection and Quarantine
Bureau
66 Huacheng Avenue
Zhujiang New City
510623 Guangzhou, P. R. China
Tel.: +86 (20) 3829 0415
Fax: +86 (20) 3829 0412
E-Mail: wul@gdcqi.gov.cn

Ms Melissa Liu
Scientific Officer
Food and Environmental Hygiene Department
3/F, 4 Hospital Road, Sai Ying Poon
Hong Kong, China
Tel.: +852 3962 2065
E-Mail: moslin@fehd.gov.hk

Prof Da Yui Bao
Inner Mongolia Yili Industrial Group Co. Ltd.
No 55 Pan Jia Yuan; Chaoyang District
100021 Beijing, P. R. China
Tel.: +86 (10) 5864 0640
Fax: +86 (10) 5864 0103
E-Mail: bdy@yili.com

Dr Zhanyou Yun
Inner Mongolia Yili Industrial Group Co. Ltd.
No. 8, Jinsi Road, Jinchun Developing Zone
010080 Hohhot
P.R. China
Tel.: +86 (471) 3350 182
Fax: +86 (471) 3385 666-0241
E-Mail: zzy@yili.com

Mr Hongmin Xu
Director of Technical and Regulatory Department
Amway (China) Co.Ltd
41/F CITIC Plaza
233 Tianhe N. Road
510613 Guangzhou
P. R. China
Tel. : +86 (20) 8519 8811
Fax : +86 (20) 3891 2877
E-Mail : hongmin_xu@amway.com

Dr Xuejun Zhao
Scientific and Regulatory Affairs Director
Dumex Baby Food Co. Ltd.
Building 12, Jin Qiao Office Park,
27 Xin Jin Qiao Rd. Pudong
Shanghai, 201206
P. R. China
Tel.: +86 (21) 3860 8840
E-Mail: xuejun.zhao@dumex.com.cn

Ms Lin Yi Qin
Director, Regulatory Affairs
Mead Johnson Nutritional (China) Ltd.
18th Floor, CBD International Mansion, No 16A
Young An Li, Jianguomen Wai Avenue
Chao Yang District
100022 Beijing, P.R. China
Tel.: +86 (10) 6563 2506
Fax: +86 (10) 6567 9969
E-Mail: linda.lin@mjn.com

Ms Ying Jin
Mead Johnson Nutrition (china) Ltd.
18th Floor, CBD Mansion, No. 16A Yong An li
Chao Yang District
100022 Beijing, P.R. China
Tel.: +86 (10) 6563 2556
Fax: +86 (10) 6567 9915
E-Mail: ying.jin@mjn.com

Hongmei Wang
Medical Director, Consumer
Pfizer Inc.
RM 2603-2611, Citic Square, 1168 Nanjing Road
(W)
200041 Shanghai, P.R. China
Tel.: +86 (21) 5298 4977
Fax: +86 (21) 5385 4966
E-Mail: mona.wang@pfizer.com

COLOMBIA/COLOMBIE

Mrs Liliana Peñaloza
Ministerio de la Protección Social
Carrera 13 No. 32-76 Piso 14
57 1 Bogotá
Colombia
Tel.: +57 (1) 330 5000 ext. 1400-1419
Fax: +57 (1) 330 5050 ext. 1400
E-Mail: lpenaloza@minproteccionsocial.gov.co

Mrs Laura Otalora
Cll 76 No 11-17
Colombia
Tel. : +571 3190 830
Fax : +571 3190 857
E-Mail : laura.otalora@mjn.com

Mr Alvaro **Torrente**
 Abogado
 OMNILIFE
 Carrera 6 No 49-68 Calle 69 No 14A-31
 Bogota
 Colombia
 Tel. : +57 345 1499
 Fax : +57 345 1499
 E-Mail : alvaro.torrente@omnilife.com

**COMOROS, UNION OF THE /COMORES,
 UNION DES/ COMORAS, UNIÓN DE LAS**

Mr Hamid **Papa Abdallah**
 Nutritionist, Point Focal National de Nutrition
 Ministère de la Santé, Direction Nationale de la
 Santé
 Secrétaire Général – CNCA-Comores
 B.P. 1028 Moroni
 Union des Comores
 Tel.: +269 764 4053
 Fax: +269 773 4432
 E-Mail: hamidpapa@yahoo.fr

COSTA RICA

Ms Alejandra **Chaverri**
 Ministry of Health
 Calle 16, Avenidas 6Y8
 10123-1000 San José
 Costa Rica
 Tel. : +506 2233 6922
 Fax : +506 2255 4512
 E-Mail : achaverri@netsalud.sa.cr

Mrs Marlene **Vallejo**
 Licenciada en Derecho
 Mead Johnson Nutrition
 200 M Sur Y 100 M Este Embajada de USA, Pavas
 10269-1000 San Jose
 Costa Rica
 Tel.: +506 2519 0000 ext. 0412
 Fax: +506 2220 1763
 E-Mail: Marlene.vallejo@mjn.com

DOMINICAN REPUBLIC

Dr Ángel **Batista**
 Pediatra-Nutricionista Del
 Instituto Dominicano de Alimentación (y)Nutritión
 Ministerio de Salud Pública y asistencia Social
 Ave. Abraham Lincoln esq, Ave. Independencia
 10101 Santo Domingo
 Dominican Republic
 Tel.: +809 258 1996
 Fax: +809 541 0382
 E-Mail: codexespas@yahoo.com

ETHIOPIA / ÉTHIOPIE / ETIOPIÁ

Ms Asrat **Wondimu Seraj**
 Associate Researcher
 Ethiopian Health and Nutrition Research Institute
 (EHNRI)
 P.O.Box 1242 or 5654
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tel.: +251 911 25 63 91
 Fax: +251 111 22 37 45
 E-Mail: asrat1976@yahoo.com

**EUROPEAN UNION /UNION EUROPÉENNE /
 UNIÓN EUROPEA**

Mr Basil **Mathioudakis**
 Head of Unit
 European Commission
 Directorate-General SANCO
 Office F101 8/082
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (0) 2 295 9182
 Fax: +32 (0) 2 295 1735
 E-Mail: basil.mathioudakis@ec.europa.eu

Dr Eva Maria **Zamora Escribano**
 Administrator responsible for Codex issues
 European Commission
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel. : +32 (2) 299 8682
 Fax : +32 (2) 299 8566
 E-Mail: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Ms Helen **Lee**
 Administrator
 European Commission
 Directorate-General SANCO
 Office B232 08/48
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 299 8668
 E-Mail : helen.lee@ec.europa.eu

FINLAND / FINLANDE / FINLANDIA

Dr Sirpa Sarlio-**Lähteenkorva**
 Ministerial Advisor
 Ministry of Social Affairs and Health
 P.O.Box 33
 FI-00023 Helsinki
 Finland
 Tel.: +358 (9) 160 74035
 Fax: +358 (9) 160 73241
 E-Mail: sirpa.sarlio-lahteenkorva@stm.fi

FRANCE / FRANCIA

Mrs Marianne **Dessen-Mugniot**
Chargée de mission Nutrition
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de
l'Emploi
Direction Générale de la Concurrence,
Consommation et Repression des Fraudes
59 bd Vincent Auriol
75703 Paris 13e
France
Tel. : +33 (1) 4497 2415
Fax : +33 (1) 4497 3048
E-Mail :
marianne.dessen-mugniot@dgccrf.finances.gouv.fr

Mrs Françoise **Costes**
Association de la Transformation Laitière Française
ATLA
42 Rue de Châteaudun
75009 Paris
France
Tel.: +33 (1) 4970 7269
Fax: +33 (1) 4280 6365
E-Mail: fcostes@atla.asso.fr

Mr Thierry **Geslain**
Chef de Service Codex et Normalisation
CNIEL
42, rue de Châteaudun
75009 Paris
France
Tel. : +33 (1) 4970 7115
Fax : +33 (1) 4280 6345

Mrs Jolanta **Leone**
Danone DBN
383 Rue Philippe Héron
69654 Villefranche sur Saône
France
Tel. : +33 (4) 7462 6374
Fax : +33 (4) 7462 6183
E-Mail : jolanta.leone@danone.com

Mrs Annie **Loc'h**
Corporate Food Law Director
Groupe Danone
15 Rue du Helder
75009 Paris
France
Tel.: +33 (0) 6 1467 2825
E-Mail: annie.loch@danone.com

GERMANY / ALLEMAGNE / ALEMANIA

Dr Hartmut **Waldner**
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstrasse 1
53123 Bonn
Germany
Tel.: +49 (228) 99 529 4961
Fax: +49 (228) 99 529 4965
E-Mail : ccnfsdu@bmelv.bund.de

Dr. Anke **Weissenborn**
Federal Institute for Risk Assessment
Thielallee 88-92
14195 Berlin
Germany
Tel.: +49 (30) 8412 3812
Fax: +49 (30) 8412 3715

Dr. Susanne **Kettler**
Director Regulatory Affairs
Eu-Scientific & Regulatory Affairs
Coca-Cola Services s.a.
Chaussee de Mons 1424
1070 Brüssel
Belgium
Tel.: +32 471 98 90 45
Fax: +32 (2) 559 2378
E-Mail: skettler@eur.ko.com

Dr. Gert **Krabichler**
Head of Global Regulatory Affairs
Merck Selbstmedikation GmbH
Roesslerstraße 96
64293 Darmstadt
Tel.: +49 (6151) 7214 2264
Fax: +49 (6151) 7214 2218
E-Mail: gert.krabichler@merck.de

Dr. Michael **Packert**
Südzucker AG
Maximilianstraße 10
68165 Mannheim
Germany
Tel.: +49 (621) 421 572
Fax: +49 (621) 421 7572
E-Mail: michael.packert@suedzucker.de

GHANA

Prof Anna **Lartey**
Associate Professor
University of Ghana, Department of Nutrition and
Food Science
P.O.Box LG 134, Legon
Accra
Ghana
Tel.: +233 302 513 294 / +233 24 4237188
E-Mail: aalartey@ug.edu.gh

Ms Maria **Lovelace-Johnson**
 Head, Food Safety Management Unit
 Food and Drugs Board
 P.O.CT 2783, Cantonments
 Accra
 Ghana
 Tel.: +233 (20) 8115 619
 Fax: +233 (302) 660389
 E-Mail: mariluv2004@hotmail.com

Ms Joyce **Okoree**
 Codex Contact Point Officer
 Ghana Standards Board
 P.O.Box MB 245
 Accra
 Ghana
 Tel.: +233 302 519758
 Fax: +233 302 500092
 E-Mail: codex@ghanastandards.org

INDIA / INDE

Dr. **Shreerajan**
 Joint Secretary
 Ministry of Women and Child Development
 Room No. 605, A Wing Shastri Bhawan
 New Delhi - 110001
 India
 Tel.: +91 (11) 2338 7683
 Fax: +91 11 2307 0479
 E-Mail: shreerajan85@gmail.com

Mrs Anita **Makhijani**
 Asst. Technical Adviser, FNB
 Room No. 016, Jeevandeep Building
 Parliament Street
 New Delhi – 110001
 India
 Tel.: +91 (11) 2374 3978
 E-Mail: anitam_atafnb@yahoo.com

Dr. K. V. **Radha Krishna**
 Scientist D
 National Institute of Nutrition ICMR, MHFW
 Jamai-Osmania
 Hyderabad – 500 007
 India
 Tel.: +91 (40) 2701 97254
 E-Mail: vjrk@yaho.com

Dr. Shrinivasa **Bhat**
 Confederation of Indian industry
 23, Institutional Area, Lodhi Road
 110003 New Delhi
 India
 Tel.: +91 (11) 2462 9994 to 7
 Fax: +91 (11) 2460 1298
 E-Mail: dr.snbhat@gmail.com

INDONESIA / INDONÉSIE

Mrs Tetty Helferz **Sihombing**
 National Agency for Drug and Food Control
 Jl. Percetakan Negara 23
 Jakarta
 Indonesia
 Tel.: +62 21 4287 5584
 Fax: +62 21 4297 5780
 E-Mail: tettyhelfery@yahoo.com

Dr Damayanti **Soekarjo**
 Consultant
 Vila Sentra Raya Blok C2 no. 7, Citraland
 60217 Surabaya
 Indonesia
 Tel.: +62 811 831852
 E-Mail: damasoekarjo@gmail.com

Mr Ali Akbar **Hehaitu**
 Indonesien Embassy – Santiago
 Av. Nueva Costanera 3318 Vitacura
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 207 6266
 Fax: +56 207 9901
 E-Mail: aliakbar_h2000@yahoo.com

Mrs Romanna Sirait
 Indonesian Embassy – Santiago
 Av. Nueva Costanera 3318
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 207 6266
 Fax: +56 207 9901

Febrizki **Bagja Mukti**
 Indonesian Embassy – Santiago
 Av. Nueva Costanera 3318
 Santiago
 Chile
 tel.: +56 207 6266
 Fax: +56 207 9901
 E-Mail: f.bagja.mukti@deplu.go.id

ITALY/ITALIE/ITALIA

Dr. Ciro **Impagnatiello**
 Ministry of Agricultural Policies, Food and Forestry
 Policies
 Via XX Settembre, 20
 00187 Roma
 Italy
 Tel.: +39 (6) 4665 6046
 Fax: +39 (6) 4880 273
 E-Mail: c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it

JAMAICA / JAMAÏCA

Mrs Sharmaine **Edwards**
 Ministry of Health
 2-4 King Street
 n/a Kingston
 Jamaica
 Tel.: +876 5090 223
 E-Mail: sharminjam@yahoo.com

JAPAN / JAPON / JAPÓN

Mr Hiroshi **Aimoto**
 Director
 Consumer Affairs Agency
 Food Labeling Division
 2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ward
 100-6105 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3507 9222
 Fax: +81 (3) 3507 9292
 E-Mail: g.foodlabeling@caa.go.jp

Dr Megumi **Haga**
 Deputy Director
 Consumer Affairs Agency
 Food Labeling Division
 2-11-1 Nagata-cyo, Chiyoda-ward
 100-6105 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3507 9222
 Fax: +81 (3) 3507 9292
 E-Mail: g.foodlabeling@caa.go.jp

Mr Hiroaki **Hamano**
 Technical Adviser
 Japan Health Food and Nutrition Food Association
 2-7-27 Sadoharacho Ichigaya, Shink'juku-ku
 162-0842 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3268 3134
 Fax: +81 (3) 3268 3136
 E-Mail: hiroaki.hamano@danisco.com

Dr Eiji **Hinoshita**
 Director
 Office of International Food Safety
 Division of Policy Planning and Communication
 Food Safety Department
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 100-8916 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3595 2326
 Fax: +81 (3) 3503 7965
 E-Mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr Yoshiko **Ishimi**
 Technical Advisor
 Program Leader for Food Function and Labelling
 National Institute of Health and Nutrition
 1-23-1 Toyama, Shinjuku-ku
 162-8636 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3203 8063
 Fax: +81 (3) 3205 6549
 E-Mail: ishimi@nih.go.jp

Prof Kazuhiko **Yamada**
 Technical Advisor
 Kagawa Nutrition University
 3-9-21, Chiyoda, Sakado
 350 0288 Saitama
 Japan
 Tel.: +81 (49) 282 3708
 Fax: +81 (49) 282 3708
 E-Mail: g.foodlabeling@caa.go.jp

KENYA

Mr Peter **Mutua**
 Standards Officer
 Kenya Bureau of Standards
 P.O.Box 54974
 00200 Nairobi
 Kenya
 Tel.: +254 (20) 6948 000
 Fax: +254 (20) 609 660
 E-Mail: mutuap@kebs.org

MALAWI

Dr Beatrice **Mtimuni**
 Associate Professor
 Bunda College of Agriculture
 P.O.Box 219
 Lilongwe
 Malawi
 Tel.: +265 8888 51870
 Fax: +265 1277 251
 E-Mail: beatricemtimuni@yahoo.com

MALAYSIA / MALAISIE / MALASIA

Ms Fatimah **Sulong**
 Principal Assistant Director
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 4, Plot 3C4, No 26
 Jalan Persiaran Perdana, Precint 3
 62675 Putrajaya
 Malaysia
 Tel.: +60 (3) 8885 0740
 Fax: +60 (3) 8885 0790
 E-Mail: fatimahsulong@moh.gov.my

Ms Kanga Rani **Selvaduray**
 Senior Research Officer
 Malaysian Palm Oil Board
 No 6, Persiaran Institusi, Bandar Baru Bangi
 43000 Kajang, Selangor
 Malaysia
 Tel.: +60 (3) 8769 4606
 Fax: +60 (3) 8922 1742
 E-Mail: krani@mpob.gov.my

MEXICO / MEXIQUE / MÉXICO

Ms Guadalupe **Arizmendi Ramírez**
 Enlace en Inocuidad Alimentaria
 Dirección de Operación Internacional
 Comisión Federal para la Protección contra Riesgos
 Sanitarios
 Secretaría de Salud
 México
 Tel.: +52 (55) 5080-5200 ext 1146
 E-Mail: mgarizmendi@cofepris.gob.mx
 Cofepris.codexalimentarius@yahoo.com.mx

Mr Javier **Luna Carrasco**
 Asesor
 Director de Asuntos Regulatorios
 Abbott Laboratories de México SA DE CV
 México
 Tel.: +52 (55) 5809 7579
 E-Mail: javier.luna@abbott.com

Ms Jennifer **Daniel Chavero**
 Gte. Asuntos Regulatorios – Danisco Mexico
 Vicepresidente Normalizacion Industria Lactea
 Canancintra
 Mexico
 Tel.: +52 (55) 5078 4400
 E-Mail: jennifer.daniel@danisco.com

Ms Beatriz Haydeè **Pelayo C.**
 Asesora - Asuntos Regulatorios
 Consejo Agroempresarial de Mesoamérica y el
 Caribe (CAMC), México
 Tel.: +52 (55) 5000 1484
 E-Mail: delfinhpc@yahoo.com
 bhpelayo@prodigy.net.mx

Mr Ernesto **Salinas Gomez-Roel**
 Asesor
 Presidente comisionsalud/concamin.
 México
 Tel.: +52 635605
 E-Mail: ernesto.salinas@mx.nestle.com

Mr Radamés **Quiroz Blancarte**
 Asesor
 Asuntor Regulatorios, Nestlé
 México
 Tel.: +52 629486
 E-Mail: radames.quiroz@mx.nestle.com

Carlos **Almanza Rodriguez**
 Asesor
 Gerente de Asuntos Regulatorios
 Kellogg Company México, S. de R. L. de C.V.
 México
 Tel.: +52 (442) 2111300 ext 6710
 E-Mail: carlos.almanza@kellogg.com

NETHERLANDS / PAYS BAS / PAÍSES BAJOS

Ms Letteke **Boot**
 Policy Advisor Nutrition
 Ministry of Health, Welfare and Sport
 P.O.Box 20350
 2500 EJ The Hague
 Netherlands
 Tel.: +31 (70) 3405447
 Fax: +31 (70) 3407303
 E-Mail: ca.boot@minvws.nl

Dr Jaap **Schrijver**
 Manager Regulatory Affairs Baby Foods
 Danone Baby Nutrition
 P.O.Box 75538
 1118 ZN Schiphol Airport
 Netherlands
 Tel.: +31 (20) 456 9466
 Fax: +31 (20) 456 8466
 E-Mail: jaap.schrijver@danone.com

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE / NUEVA ZELANDA

Ms Jenny **Reid**
 Deputy Director Science
 New Zealand Food Safety Authority
 PO Box 2835
 Wellington 6011
 New Zealand
 Tel.: +64 (4) 894 2582
 Fax: +64 (4) 894 2530
 E-Mail: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

Mr David **Roberts**
 Senior Manager Nutrition
 New Zealand Food Safety Authority
 PO Box 2835
 Wellington 6011
 New Zealand
 Tel.: +64 (4) 894 4238
 Fax: +64 (4) 894 2530
 E-Mail: david.roberts@nzfsa.govt.nz

NIGERIA

Dr Ademola **Majasan**
 Assistant Director, Livestock
 Federal Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 FCDA Secretariat, Area 11, Garki Abuja-FCT
 900247 Abuja
 Nigeria
 Tel.: +234 80 5517 8412
 E-Mail: demmyjash@yahoo.com

Dr Joseph **Nyager**
 Director, Livestock
 Federal Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 FCDA Secretariat, Area 11, Garki Abuja-FCT
 900247 Abuja
 Nigeria
 Tel.: +234 80 3786 8707
 E-Mail: nyagerj@yahoo.com

Mrs Anthea **Eguche**
 Press Secretary of the Hon. Minister of State
 Federal Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 FCDA Secretariat, Area 11, Garki Abuja-FCT
 900247 Abuja
 Nigeria
 Tel.: +234 80345 23513
 E-Mail: anteaeguche@yahoo.co.uk

NORWAY / NORVÈGE / NORUEGA

Ms Svanhild **Vaskinn**
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 P.O. Box 383
 N-2381 Brumunddal
 Norway
 Tel.: +47 (23) 21 68 00
 Fax: +47 (23) 21 68 01
 E-Mail: svvas@mattilsynet.no

Ms Ida **Tidemann-Andersen**
 Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 P.O.Box 383
 N-2381 Brumunddal
 Norway
 Tel.: +47 (23) 21 65 73
 E-Mail: idtid@mattilsynet.no

Mr Steinar **Høie**
 Business Advisor
 Federation of Norwegian Food and Drink Industries
 Middelthuns Gate 27
 N0305 Oslo
 Norway
 Tel.: +47 (23) 08 87 17 – 48 15 14 98
 Fax: +47 (23) 08 87 20
 E-Mail: sh@nhomd.no

PANAMA / PANAMÁ

Ms Araceli Arosemena **de Vergara**
 Ministerio de Salud
 Departamento de Protección de Alimentos
 Edificio 253
 Panama
 Tel.: +507 512 9180
 Fax: +507 512 9114
 E-Mail: aracelisdv@gmail.com

PERU / PÉROU / PERÚ

Prof Maria **Reyes Garcia**
 Nutricionista
 MINSa – INS
 Tizon y Bueno 276
 Jesus Maria
 Lima
 Peru
 Tel.: +51 6176 200
 E-Mail: mreyes@ins.gob.pe

PHILIPPINES / FILIPINAS

Mrs Maria Victoria **Pinion**
 Nutritionist-Dietitian III
 Food and Drug Administration
 Civic Drive Filinvest Corporate City
 Alabang, Muntinlupa City
 1770 Muntinlupa
 Philippines
 Tel.: +63 (2) 842 5606
 Fax: +63 (2) 842 5606
 E-Mail: mavspinion@yahoo.com

Mr Israel **Dela Cruz**
 Senior Science Research Specialist
 Bureau of Agriculture and Fisheries Product
 Standards
 Department of Agriculture
 3rd Floor, Agricultural Training Institute (ATI)
 Building,
 Elliptical Road, Diliman
 1101 Quezon City
 Philippines
 Tel.: +63 (2) 920 6131
 Fax: +63 (2) 920 6131
 E-Mail: iqdelacruz@gmail.com

POLAND/POLOGNE/POLONIA

Mrs Magdalena **Kowalska**
 Senior Specialist
 Agricultural and Food Quality Inspection
 30 Wspolna Str.
 00-930 Warsaw
 Poland
 Tel.: +48 (22) 623 2904
 Fax: +48 (22) 623 2997
 E-Mail: mkowalska@ijhars.gov.pl

**REPUBLIC OF KOREA/RÉPUBLIQUE DE
CORÉE/REPÚBLICA DE COREA**

Dr Gui Im **Moon**
Deputy Director
Korea Food and Drug Administration
194 Tongil-ro, Eunpyung-gu
122-704 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 380 1311
Fax: +82 (2) 382 6380
E-Mail: luna@korea.kr

Dr Yang-Hee **Cho**
Amway Korea
4F Textile Center Bildg., #944-31, Daechi-dong
Kangnam-ku
135-713 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 3468 6170
Fax: +82 (2) 3468 6249
E-Mail: yang-hee_cho@amway-com

Dr Yun Suk **Kang**
Deputy Director
Korea Food and Drug Administration
194 Tongil-ro, Eunpyung-gu
122-704 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 380 1699
Fax: +82 (2) 382 2870
E-Mail: yunsuk@korea.kr

Prof. Oran **Kwon**
Associate Professor
Ewha Womans' Univ
Dept of Nutritional Science & Food Management
Human Ecology BLD #301
11-1 Daehyun-dong, Seodaemoon-gu
120-750 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 3277 6860
Fax: +82 (2) 3277 6860
E-Mail: orank@ewha.ac.kr

Ms Youn Sung **Oh**
Senior Researcher
Nutrition Policy Division,
Korea Food and Drug Administration
194 Tongil-ro, Eunpyung-gu
122-704 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 380 1311
Fax: +82 (2) 382 6380
E-Mail: youns1007@korea.kr

Ms So-Yoon **Yun**
Senior Researcher
Ministry of Health, welfare and Family Affairs
75 Yulgong-ro, Jongno-gu
110-793 Seoul
Republic of Korea
Tel.: +82 (2) 2023 7790
Fax: +82 (2) 2023 7780
E-Mail: ysy0614@korea.kr

SAINT KITTS AND NEVIS

Ms Amanda **Bedford**
Laboratory Technician
St Kitts and Nevis Bureau of Standards
Ministry of Industry, International Trade, Consumer
Affairs and Commerce
Basseterre
St Kitts and Nevis
Tel.: +869 465 5279
Fax: +869 465 3852
E-Mail: mplbos@gmail.com

**SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD /
SUDÁFRICA**

Mrs Lynn **Moeng-Mahlangu**
Director Nutrition
National Department of Health
Directorate Nutrition
Private Bag X828,
0001 Pretoria,
South Africa
Tel.: +27 (12) 395 8782
E-Mail: MoengL@health.gov.za

Ms Jane **Badham**
Association for Dietetics in South Africa
P.O.Box 67396, Bryanston
2021 Gauteng, South Africa
Tel.: +27 (11) 4630 679
Fax: +27 (11) 4630 679
E-Mail: jane@jbconsultancy.co.za

Miss Andiswa **Ngqaka**
Assistant Director Nutrition
National Department of Health
Directorate: Nutrition
Private Bag X828
0001 Pretoria, South Africa
Tel.: +27 (12) 395 8511
E-Mail: NgqakA@health.gov.za

Prof Hester **Vorster**
Director: Center of Excellence for Nutrition
Faculty of Health Sciences
North-West University
Private Bag X6001
2520 Potchefstroom
South Africa
Tel.: +27 (18) 299 4237
Fax: +27 (18) 299 2464
E-Mail: este.vorster@nwu.ac.za

SPAIN / ESPAGNE / ESPAÑA

Ms Almudena **Rollán Gordo**
Spanish Food Safety and Nutrition Agency
Alcalá, no 56
28071 Madrid
Spain
Tel.: +34 (91) 3380 710
Fax: +34 (91) 3380 169
E-Mail: arollan@wanadoo.es

SWEDEN / SUÈDE / SUECIA

Mrs Kristina Lagestrand **Sjölin**
Principal Administrative Officer
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Tel.: +46 (18) 175500
Fax: +46 (18) 105848
E-Mail: codex@slv.se

Ms Lena **Björck**
Nutritionist
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Tel.: +46 (18) 175500
Fax: +46 (18) 105848
E-Mail: codex@slv.se

SWITZERLAND / SUISSE / SUIZA

Mrs Elisabeth **Nellen-Regli**
Head of Section for foodstuff and related objects
Federal Office of Public Health
Consumer Protection Directorate
Schwarzenburgstr. 165
CH-3003 Bern
Switzerland
Tel.: +41 (31) 322 9560
Fax: +41 (31) 322 9574
E-Mail: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Dr Dirk **Cremer**
Global Regulatory Affairs Manager
DSM Nutritional Products
P.O.Box 3255, Bldg. 241/919
CH-4002 Basel
Switzerland
Tel.: +41 (61) 688 1635
E-Mail: dirk.cremer@dsm.com

Mr Herve **Nordmann**
Scientific & Regulatory Affairs
EMEA
Ajinomoto Co Inc
En Crochet 1
CH- 1143 Apples
Switzerland
Tel.: +41 (21) 800 3763
Fax: +41 (21) 800 4087
E-Mail: herve.nordmann@asg.ajinomoto.com

Dr Philippe **Pittet**
Deputy Head Regulatory and scientific Affairs
Nestec Ltd.
Avenue Nestlé 55
CH- 1800 Vevey
Switzerland
Tel.: +41 (21) 924 4264
Fax: +41 (21) 924 4547
E-Mail: philippe.pittet@nestle.com

THAILAND / THAÏLANDE / TAILANDIA

Prof Kraissid **Tontisirin**
Senior Advisor
National Bureau of Agricultural Commodity
and Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Tel.: +66 (2) 561 2277
Fax: +66 (2) 561 3357
E-Mail: kraissid.tontisirin@gmail.com

Ms Mayuree **Ditmetharaj**
Food and Drug Technical Officer
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Tiwanond Road
11000 Nondhaburi
Thailand
Tel.: +66 (2) 590 7720 8
Fax: +66 (2) 590 7011
E-Mail: bankyindy@yahoo.com

Mr Manat **Larpphon**
Senior Standard Officer
National Bureau of Agricultural Commodity
and Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Tel.: +66 (2) 561 2277 ext. 1443
Fax: +66 (2) 561 3357
E-Mail: manat@acfs.go.th

Dr Hataya **Kongchuntuk**
 Food Processing Industry Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center, Zone C
 4th Floor
 60 New Rachadapisek Rd. Klongtoey
 10110 Bangkok
 Thailand
 Tel.: +66 (2) 725 1022
 Fax: +66 (2) 725 1315
 E-Mail: hataya.kongchuntuk@mjn.com

TRINIDAD AND TOBAGO

Mr Wayne **Watts**
 Food and Drugs Inspector
 Chemistry/Food and Drugs Division c/o Ministry of
 Health
 92 Frederick Street
 Port of Spain
 Trinidad and Tobago
 Tel.: +868 623 5242
 Fax: +868 623 2477

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS- UNIS D'AMÉRIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr Barbara O. **Schneeman**
 Director, Office of Nutrition
 Labeling and Dietary Supplements
 Center for Food Safety & Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration (HFS-800)
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740
 USA
 Tel.: +1 (301) 436 2373
 Fax: +1 (301) 436 2636
 E-Mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

Dr Allison A. **Yates**
 Director
 Beltsville Human Nutrition Research Center
 Agricultural Research Service
 U.S. Department of Agriculture
 10300 Baltimore Avenue
 Bldg 307C, Rm. 117, BARC-East
 Beltsville, MD 20705
 USA
 Tel.: +1 (301) 504-8157
 Fax: +1 (301) 504-9381
 E-Mail: allison.yates@ars.usda.gov

Ms Nancy T. **Crane**
 Expert Regulatory Review Scientist
 Office of Nutrition, Labeling and Dietary
 Supplements
 Center for Food Safety & Applied Nutrition
 Food and Drug Administration (HFS-830)
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740
 USA
 Tel.: +1 (301) 436 1450
 Fax: +1(301) 436 2636
 E-Mail: nancy.crane@fda.hhs.gov

Mr Paulo **Almeida**
 Associate Manager
 U.S. Codex Office
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, S.W.
 Washington, DC 20250, USA
 Tel.: +1 (202) 720 8124
 E-Mail: paulo.almeida@fsis.usda.gov

Ms Judy **Canahuati**
 Maternal Child Health, Nutrition and HIV Advisor
 Office of Food for Peace
 U.S. Agency for International Development
 Room #7.06.100 RRB
 1300 Pennsylvania Avenue, NW
 Washington, CD 20523
 Tel.: +1 (202) 712 5737
 Fax: +1 (202) 216-3039
 E-Mail: jcanahuati@usaid.gov

Non-Government Advisors

Dr. Sukh D. **Bassi**
 Vice President, Scientific Affairs
 Chief Science Officer
 MGP Ingredients, Inc.
 P.O.Box 130
 Atchison, Kansas 66002, USA
 Tel.: +1 (913) 360-5246
 Fax: +1 (913) 360-5746
 E-Mail: sukh.bassi@mgpingredients.com

Dr Lisa **Craig**
 Director, Regulatory Affairs
 Abbott Nutrition
 Dept. 06NG, RP3-2
 625 Cleveland Avenue
 Columbus, Ohio 43215
 USA
 Tel.: +1 (614) 624 3696
 E-Mail: lisa.craig@abbott.com

Mr Robert **Earl**
 Nutrition and Health Policy Director
 Corporate Scientific and Regulatory Affairs
 The Coca-Cola Company
 P.O.Box 1734
 Atlanta, GA 30301
 Tel.: +1 (404) 676 2538
 Fax: +1 (404) 598 2538
 E-Mail: rearl@na.ko.com

Dr Mary H. **Hager**
 1514 17th Street NW, Unit 514
 Washington DC 20036,
 USA
 Tel.: +1 (202) 588 5756
 E-Mail: hagermmh@aol.com

Ms Mardi K. **Mountford**
 Executive Vice President
 International Formula Council
 1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
 Atlanta, Georgia 30342
 USA
 Tel.: +1 (678) 303 3027
 Fax: +1 (404) 252 0774
 E-Mail: mmountford@kellencompany.com

Dr Ana Maria **Osorio**
 Asst. Regional Director for Latin America
 US Food & Drug Administration, US Embassy
 Santiago
 Unit 3460, Box 114
 DPO, AA 34033-0114
 Santiago
 Chile
 Tel.: +56 2 330 3035
 E-Mail: anamaria.osorio@fda.hhs.gov

URUGUAY

Ms Nora **Villalba**
 Licenciada en Nutricion
 Ministerio de Salud Publica
 18 de Julio 1892, 3er Piso Anexo A
 Montevideo
 Uruguay
 Tel.: +598 (2) 4031 725 int. 114
 E-Mail: nvillalba@msp.gub.uy

ZIMBABWE

Mr Munyaradzi Livingstone **Musiyambiri**
 Director, Government Analyst
 Ministry of Health & Child Welfare
 P.O.Box CY 231
 Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 tel.: +263 712 874 588
 E-Mail: mlusiyambiri@yahoo.com

Mrs Ancikaria **Chigumira**
 Deputy Director Nutrition
 Ministry of Health & Child Welfare
 292 Good Hope Close Westgate
 Harare
 Zimbabwe
 Tel.: +263 4 792454
 E-Mail: ancikaria53@gmail.com

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

CCC – CALORIE CONTROL COUNCIL

Mrs Victoria **Betteridge**
 CCC - Calorie Control Council
 1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
 Atlanta, GA 30342
 USA
 Tel.: +1 (404) 252-3663

Mr Wim **Caers**
 CCC - Calorie Control Council
 1100 Johnson Ferry Road, Suite 300
 Atlanta, GA 30342
 USA
 Tel.: +1 (404) 252-3663

CEFS – COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE

Mrs Camille **Perrin**
 Scientific & Regulatory Affairs Manager
 CEFS- Comité Européen des Fabricants de Sucre
 Avenue de Tervuren 182
 1150 Brussels
 Belgium
 Tel. : +32 (2) 762 0760
 Fax : +32 (2) 771 0026
 E-Mail : camille.perrin@cefs.org

CIAA - CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE

Mr Dirk **Jacobs**
 Manager Consumer Information, Diet and Health
 CIAA
 Avenue des Arts 43
 1040 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 508 1026
 Fax: +32 (2) 511 2905
 E-Mail: d.jacobs@ciaa.eu

CRN - COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION

Dr John **Hathcock**
 Senior Vice President
 Scientific and International Affairs
 CRN
 1828 L St, NW Suite 510
 Washington, DC 20036
 USA
 Tel.: +1 202 204 7662
 Fax: +1 202 204 7701
 E-Mail: jhathcock@crnusa.org

Mr Mark **Mansour**
 Akin Gump
 1333 New Hampshire Ave N.W.
 20036 Washington D.C.
 USA
 Tel: +1 202 887 4105
 E-Mail: mmansour@akingump.com

EFLA/AEDA – EUROPEAN FOOD AND LAW ASSOCIATION

Mr Xavier **Lavigne**
 Food Law Manager
 EFLA
 Rue de l'Association No 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1142
 E-Mail: secretariat@efla-aeda.org

ESPGHAN - EUROPEAN SOCIETY FOR PAEDIATRIC GASTROENTEROLOGY, HEPATOLOGY AND NUTRITION

Prof. Dr Walter **Mihatsch**
 ESPGHAN
 Department of Pediatrics
 Diakoniestrasse 10
 74523 Schwaebisch Hall
 Tel.: +49 (791) 753 4509
 Fax: +49 (791) 753 4914
 E-Mail: walter.mihatsch@diaksha.de

Prof. Dominique **Turck**
 Professor of Pediatrics
 ESPGHAN
 Département de Pédiatrie
 Hôpital Jeanne de Flandre
 59037 Lille
 France
 Tel.: +33 (3) 2044 6885
 fax: +33 (3) 2044 6134
 E-Mail: dominique.turck@chru-lille.fr

GAIN – GLOBAL ALLIANCE FOR IMPROVED NUTRITION

Dr Jonathan **Siekman**
 Senior Associate, Infant and young Child Nutrition
 GAIN
 Rue de Vermont 37-39
 P.O.Box 55
 CH-1211 Geneva 20
 Switzerland
 Tel.: +41 (22) 749 1850
 Fax: +41 (22) 749 1851
 E-Mail: jsiekman@gainhealth.org

Dr Claire **Champion**
 Senior Private Sector Specialist
 Alive and Thrive Project – ARTS/AED
 1825 Connecticut Av. N.W.
 20009 Washington D.C.
 USA
 Tel.: +1 (202) 464 3734
 Fax: +1 (202) 464 3966
 E-Mail: cchampion@aed.org

Dr Zhenyu **Yang**
 Consultant
 GAIN
 4400 Solano Park Circle
 95616 Davis, CA
 USA
 Tel.: +1 (530) 792 7280
 E-Mail: yang.zhenyuid@gmail.com

IACFO – INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANISATIONS

Mrs Patti **Rundall**
 Policy Director
 Baby Milk Action
 34 Trumpington St.
 Cambridge CB2 1QY
 United Kingdom
 Tel.: +44 01223 464420
 Fax: +44 01223 464417
 E-Mail: prundall@babymilkaction.org

IADSA - INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY / FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS

Mr David **Pineda Ereño**
 Director, Regulatory Affairs
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: davidpineda@iadsa.be

Prof David **Richardson**
 Scientific Advisor
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: pieterdhondt@iadsa.be

Mrs Ainhoa **LarrañagaGueteria**
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: ainhoalarranaga@iadsa.be

Mrs Norma **Cavazos**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Mr Juan Pablo **Fueyo**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Mr Byron **Johnson**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 223 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.org

Mr Jesus **Muniz**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.be

Mrs Priscilla **Nobre Rodrigues**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 50, Rue de l'Association
 1000 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.be

Mr Nico **Raczek**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.be

Mrs Michelle **Stout**
 IADSA Secretariat
 International Alliance of Dietary/Food Supplement
 Associations (IADSA)
 Rue de l'Association 50
 1000 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 209 1155
 Fax: +32 (2) 219 7342
 E-Mail: secretariat@iadsa.be

IBFAN - INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK

Ms Elisabeth **Sterken**
 Director
 INFACCT Canada/IBFAN North America
 520 Colborne Street
 London ON, N6B 2T5
 Canada
 Tel.: +1 (416) 595 9819
 Fax: +1 (416) 591 9355
 E-Mail: esterken@infactcanada.ca

Mrs Joyce **Chanetsa**
 IBFAN Africa
 P.O.Box 781
 Dhlanubeka Building cnr
 Mdada/Lalufadlana Streets
 H100 Mbabane, Swaziland
 Tel.: +268 7604 0343
 E-Mail: ibfan.jchanetsa@realnet.co.sz

Mrs Rufaro Charity **Madzima**
 Consultant, Infant Nutrition
 IBFAN Africa
 Box 781
 H100 Mbabane, Swaziland
 Tel.: +263 9122 30815
 E-Mail: wmadzima@iwayafrica.co.zw

ICA – INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE

Mr Kazuo **Onitake**
 Japanese Consumers' Co-operative Union
 Head of Unit, Safety Policy Service
 Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku
 150-8913 Tokyo, Japan
 Tel.: +81 (3) 5778 8109
 Fax: +81 (3) 5778 8125
 E-Mail: kazuo.onitake@jccu.coop

ICBA - INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS

Mrs Helen **Falco**
 Technical Advisor
 International Council of Beverages Associations
 c/o American Beverage Association
 1101 Sixteenth Street NW
 20036 Washington, D.C., USA
 Tel.: +1 (404) 676 4344
 E-Mail: hefalco@na.ko.com

Mr Hidekazu **Hosono**
 Technical Advisor
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo Ku
 103-0022 Tokyo, Japan
 Tel.: +81 (3) 3270 7300
 Fax: +81 (3) 3270 7306
 E-Mail: hidekazu_hosono@suntory.co.jp

Mr Hiromi **Ohta**
 Technical Advisor
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo Ku
 103-0022 Tokyo
 Japan
 Tel.: +81 (3) 3270 7300
 Fax: +81 (3) 3270 7306
 E-Mail: hiromi_ohta@suntory.co.jp

Dr Frank Daniel **Vaseekaran**
 Advisor
 Indian Beverage Association
 PHD House, 4/2 Siri Institutional Area
 August Kranti Marg
 110016 New Delhi
 India
 Tel.: +91 9811 400168
 E-Mail: ddaniel@apac.ko.com

ICGMA – INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS

Ms Melissa **Musiker**
 Director of Science Policy, Nutrition and Health
 Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street, NW, Suite 300
 20005 Washington, DC, USA
 Tel.: +1 (202) 637 4811
 Fax: +1 (202) 639 5911
 E-Mail: mmusiker@gmaonline.org

Ms Phyllis **Tanaka**
 Vice-President Scientific & Regulatory Affairs
 Food and Consumer Products of Canada
 885 Don Mills Road, Suite 301
 M3C 1V9 Toronto, Ontario
 Canada
 Tel.: +1 416 510 8024
 Fax: +1 416 510 8043
 E-Mail: phyllist@fcpc.ca

Mrs Maria Rosa **Rabanal**
 Scientific and Regulatory Affairs Manager for
 Southern Cone and Brazil
 Kraft Foods
 Av. Henry Ford 3200 – Buenos Aires Province
 B1610BKW Ricardo Rojas
 Argentina
 Tel.: +54 3327 41 2640
 E-Mail: maria.rabanal@kraftla.com

Dr Carla **Mejia**
 U.S. Pharmacopeia
 12601 Twinbrook Parkway
 20852 Rockville, Maryland
 USA
 Tel.: +1 (301) 816 8571
 E-Mail: cdm@usp.org

IDF - INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION

Ms Isabelle **Neiderer**
 Director of Nutrition
 Dairy Farmers of Canada
 1801 McGill College Avenue, Suite 700
 H3E 2N4 Montreal
 Canada
 Tel.: +1 (514) 284 1092
 Fax: +1 (514) 284 0449
 E-Mail: isabelle.neiderer@dfc-plc.ca

Ms Sandra **Tuijelaars**
 Nutrition Officer
 International Dairy Federation
 80, Boulevard Auguste Reyers
 1030 Brussels
 Belgium
 Tel.: +32 (2) 706 8650
 Fax: +32 (2) 733 0413
 E-Mail: stuijelaars@fil-idf.org

IFMA – INTERNATIONAL FEDERATION OF MARGARINE ASSOCIATIONS

Ms Ana **Aguilera**
 Director Nutrition & Health
 IFMA
 Av. de Tervueren 168/12
 1150 Brussels, Belgium
 Tel.: +32 (2) 772 3353
 Fax: +32 (2) 771 4753
 E-Mail: ana.aguilera@unilever.com

IFT - INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS

Dr Rosemary **Walzem**, RD
Associate Professor of Nutrition
Texas A&M University
Kleberg Center RM 242
77843-2472 College Station, TX
USA
Tel.: +1 (979) 845 7537
Fax: +1 (979) 845 1921
E-Mail: rwalzem@poultry.tamu.edu

Dr Rodney J.H. **Gray**
Vice President Regulatory Affairs
Martek Biosciences
6480 Dobbin Road
21045 Columbia, Maryland
USA
Tel.: +1 (410) 740 0081
Fax: +1 (410) 470 2985
E-Mail: rgray@martek.com

Ms Gloria **Brooks-Ray**
Advisor, Codex and International Regulatory Affairs
Exponent, Inc.
Center for Chemical Regulation and Food Safety
P.O.Box 97
07046 Mountain Lakes NJ
USA
Tel.: +1 (973) 334 4652
E-Mail: gbrooksray@exponent.com

ILSI – INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE

Mrs Viviana **Aranda**
ILSI South Andean
Perez Valenzuela 1098 of 101
Santiago 7500558
Chile
Tel.: +56 (2) 264 9420
E-Mail: ilsi.sur-andino@tie.cl

Ms Elvia **Aguilar Esperanza**
ILSI México
Ruben Dario No. 115
Colonia Bosque de Chapultepec
Mexico, DF 11580
Mexico
Tel.: +52 (55) 5262 2129
E-Mail: elaguilar@la.ko.com

Dr Mariela **Weingarten Berezovsky**
ILSI Brazil
R. Hugria 664 cj. 113
São Paulo, 1455904
Brazil
Tel.: +55 (11) 3035 5585
E-Mail: mariela@ilsi.org.br

Dr Regina Mara **Fisberg**
Department of Nutrition
School of Public Health
University of São Paulo
Av. Dr. Arnaldo, 715
01246-904 Capital São Paulo
Brazil
E-Mail: rfisberg@usp.br

Ms Jocelyne **Leichtnam**
Nestlé Chile
Roger de Flor 2800
Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 3384 653

Mr Kazuyoshi **Namba**
ILSI Japan
Kojimachi 2-6-9, Chiyodaku
102-0083 Tokyo
Tel.: +81 (3) 5215 3535
Fax: +81 (3) 5215 3539
E-Mail: k_namba@morinagamilk.co.jp

Ms Shreya **Pandey**
Regulatory Affairs (Nutritional ISC)
GSK R&D, Gurgaon
Haryana
India
Tel.: +91 (124) 3027 621
E-Mail: shreya.x.pandeygsk.com

Mr Kazuo **Sueki**
Director
ILSI Japan
Kojimachi R, K Bldg. 2-6-7
Kojimachi, Chiyoda-ku
102-0083 Tokyo
Japan
Tel.: +81 (3) 5215 3535
Fax: +81 (3) 5215 3537
E-Mail: ksueki@ilsijapan.org

Ms Andrea **Torres**
Nutrition Coordinator
Unilever Chile
Ab. Carrascal 3390
Santiago, Chile
tel.: +56 (2) 6808 796
E-Mail: andrea.torres@unilever.com

Dr Hiroshi **Tsuchita**
ILSI Japan
Kojimachi 2.6.7, Chiyoda-Ku
102-0083 Tokyo, Japan
Tel.: +81 (3) 5215 3535
Fax: +81 (3) 5215 3537
E-Mail: hiroshi_tsuchita@meiji-milk.com

Mr Yoichiro **Umeki**
Regulatory Affairs Manager
Danisco Japan Ltd.
1-2-2 Osaki
Shinagawa-ku
Tokyo 141-0032, Japan
Tel.: +81 (3) 5759 5173
Fax: +81 (3) 5759 5075
E-Mail: yoichiro.umeki@danisco.com

ISDI – INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES

Ms Isabelle **Caelen**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels, Belgium
Tel.: +32 (2) 209 1143
Fax: +32 (2) 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mrs Marie-Odile **Gailing**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels, Belgium
Tel.: +32 (2) 209 1143
Fax: +32 (2) 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Hugh **Lippman**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels, Belgium
Tel.: +32 (2) 209 1143
Fax: +32 (2) 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

Mr Peter **van Dael**
Member
ISDI
Rue de l'Association 50
1000 Brussels, Belgium
Tel.: +32 (2) 209 1143
Fax: +32 (2) 219 7342
E-Mail: secretariat@isdi.org

NHF – NATIONAL HEALTH FEDERATION

Dr Scott C. **Tips**
General Legal Counsel
National Health Federation
PO Box 688
Monrovia, California 91017
USA
Tel.: +1 (626) 357 2182
Fax: +1 (626) 303 0642
E-Mail: scott@rivieramail.com

WSRO - WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION

Dr Richard **Cottrell**
Director General
WSRO
70 Collingwood House
Dolphin Square
SWIV 3LX London
United Kingdom
Tel.: +44 (20)7821 6800
Fax: +44 (20) 7834 4137
E-Mail: rcottrell@wsro.org

Dr. Charles **Baker**
Scientific Committee Member
WSRO
70 Collingwood House
Dolphin Square
SWIV 3LX London
United Kingdom
Tel: +44 (20) 7821 6800
Fax: +44 (20) 7834 4137
E-Mail: cbaker@sugar.org

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATION

WHO - WORLD HEALTH ORGANIZATION

Dr Chizuru **Nishida**
Coordinator
Nutrition Policy and Scientific Advice
Department of Nutrition for Health and Development
WHO
20. Avenue Appia
1211 Geneva 27, Switzerland
Tel.: +41 (22) 791 3317/3455
Fax: +41 (22) 791 4156
E-Mail: nishidac@who.int

Dr Branca **Legetic**
PAHO – Regional Adviser
Unit of Noncommunicable Diseases
Area of Health Surveillance and Disease
Management
PAHO/WHO
Washington, D.C., USA

Dr Roberto **Del Aguila**
Epidemiologist
International Advisor
PAHO/WHO County Office Chile

Prof Jim **Mann**
Temporary Adviser
Member of the WHU Nutrition Guidance Expert
Advisory Group (NUGAG)
Sub-Group on Diet and Health
University of Otago
New Zealand

**FAO – FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS**

Dr Janice **Albert**
Nutrition Officer
Nutrition and Consumer Protection Division
Agriculture and Consumer Protection Department
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
153 Roma
Italy
Tel.: +39 (6) 570 53552
E-Mail: janice.albert@fao.org

Dr. Maya **Pineiro**
Senior Officer Food Safety and Quality
FAO Regional Office for Latin America and the
Caribbean
Dag Hammarskjold 3241, Vitacura
10095 Santiago
Chile
Tel.: +56 (2) 9232 208
E-Mail: maya.pineiro@fao.org

GERMAN SECRETARIAT

Mr Georg **Müller**
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn, Germany
Tel.: +49 (228) 99 529 33 87
Fax: +49 (228) 99 529 49 65
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

Mrs Ursula **Siebert**
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Consumer Protection
Rochusstraße 1
53123 Bonn, Germany
Tel.: +49 (228) 99 529 33 87
Fax: +49 (228) 99 529 49 65
E-Mail: ccnfsdu@bmelv.bund.de

CODEX SECRETARIAT

Dr Selma **Doyran**
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards Programm
Viale delle Terme di Caracalla
00153Rome, Italy
Tel.: +39 (6) 570 55629
Fax: +39 (6) 570 54593
E-Mail: selma.doyran@fao.org

Dr Hidetaka **Kobayashi**
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programm
Viale delle Terme di Caracalla
00153Rome
Italy
Tel.: +39 06 570 53218
Fax: +39 06 570 54593
E-Mail: hidetaka.kobayashi@fao.org

REP11/NFSDU
ANNEXE II**AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS
NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX
POUR LA POPULATION GÉNÉRALE**

(à l'étape 8)

1. PRÉAMBULE

Ces principes s'appliquent à l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence du Codex à des fins d'étiquetage (VNR) pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale, à savoir tous les individus de plus de 36 mois. Ces valeurs peuvent être utilisées pour aider les consommateurs 1) à estimer les contributions relatives de différents produits à l'apport alimentaire global sain et 2) à comparer la teneur en éléments nutritifs entre les produits.

Les gouvernements sont encouragés à utiliser les VNR ou, en alternative, à étudier le caractère adapté des principes généraux ci-dessous et de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région pour établir leurs propres valeurs nutritionnelles de référence à des fins d'étiquetage. Par exemple, au niveau national, les valeurs à l'échelle de la population pour la population générale peuvent être établies en pondérant des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers destinés à des groupes d'âge et de sexe différents, en utilisant les données de recensement pour un pays et les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe. De plus, les gouvernements peuvent établir des valeurs nutritionnelles de référence d'étiquetage des aliments qui tiennent compte de facteurs spécifiques au pays ou à la région et qui ont une influence sur l'absorption, ~~ou~~ l'utilisation, ou les exigences des éléments nutritifs. Les gouvernements peuvent également décider d'établir ou non des étiquetages de référence séparés des aliments pour des tranches spécifiques de la population générale, comme les femmes enceintes et allaitantes.

2. DÉFINITIONS

2.1. *Niveau nutritionnel individuel 98 (INL₉₈)*¹ correspond à la valeur d'apport nutritionnel journalier estimée répondant aux besoins de 98 pour cent des individus en bonne santé apparente appartenant à un groupe spécifique établi en fonction de l'étape de la vie et du sexe.

2.2. *Niveaud'apport supérieur (UL)*² correspond au niveau maximal d'apport habituel à partir de toutes les sources d'un élément nutritif estimé non susceptible d'avoir des effets contraires pour la santé humaine.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR POUR LES VITAMINES ET LES SELS MINÉRAUX**3.1 Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR**

3.1.1 Il convient de tenir compte des valeurs de l'apport nutritionnel journalier récentes et pertinentes de la FAO/OMS comme sources primaires pour établir les VNR.

3.1.2 Les valeurs pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus autres que la FAO/OMS doivent aussi être prises en compte. La priorité absolue devrait être accordée, le cas échéant, aux valeurs pour lesquelles les preuves ont été évaluées au moyen d'un examen systématique.

3.2 Choix de la base appropriée

3.2.1 Les VNR devraient se baser sur le niveau nutritionnel individuel 98 (INL₉₈). En l'absence d'un INL₉₈ établi pour un élément nutritif pour un ou plusieurs sous-groupes spécifiques, il peut être approprié d'envisager l'utilisation d'autres valeurs ou fourchettes de référence qui ont été établies par des organismes scientifiques compétents reconnus. La détermination de ces valeurs devrait être examinée au cas par cas.

¹ Des pays différents peuvent utiliser d'autres termes pour ce concept, par exemple apport nutritionnel recommandé (ANR), apport journalier recommandé (AJR), apport nutritionnel de référence (RNI - Reference Nutrient Intake), ou apport de référence pour la population (PRI - Population Reference Intake).

² Des pays différents peuvent utiliser d'autres termes pour ce concept, par exemple niveau supérieur d'apport nutritionnel tolérable (UL), ou extrémité supérieure de la fourchette des apports sûrs.

3.2.2 Les VNR pour la population générale devraient être déterminées en calculant les moyennes pour un groupe de la population de référence donné de plus de 36 mois. Les valeurs nutritionnelles de référence déterminées par le CCFNSDU se basent sur la tranche d'âge la plus large possible applicable aux adultes hommes et aux adultes femmes.

3.2.3 Aux fins de l'établissement de ces VNR, les valeurs pour les femmes enceintes et allaitantes devraient être exclues.

3.3 Prise en compte de niveaux d'apport supérieurs

L'établissement de VNR pour la population générale devrait également tenir compte des niveaux d'apport supérieurs établis par des organismes scientifiques compétents reconnus.

REP11/NFSDU
ANNEXE III**AVANT-PROJET PROPOSÉ DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE
SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES
CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL****DEMANDE à l'OMS/FAO**

1 Il est demandé à l'OMS/FAO de fournir un rapport à la 33^{ème} session du CCNFSDU, 2011 qui détaille les résultats d'une révision des valeurs de référence existantes concernant l'apport journalier de vitamines et sel minéraux, et leur base comme souligné ci-dessous pour une population comprenant les hommes (de préférence de 19 à 65 ans) et les femmes (de préférence de 19 à 50 ans) en bonne santé apparente. Le rapport, en présentant des informations dans des tableaux, devra fournir une comparaison entre les recommandations nutritives des organismes scientifiques compétents reconnus et celles de l'OMS/FAO. Ces informations doivent émaner de sources de données publiées après 1998 qui reflètent le second projet de principe général du Comité pour la sélection de sources de données *Valeurs pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus autres que la FAO/OMS*. Les 28 vitamines et sels minéraux sont listés dans le tableau ci-dessous.

Les détails doivent inclure, le cas échéant et si disponible :

- Les valeurs elles-mêmes
- Les fourchettes d'âge applicables
- Les paramètres physiologiques utilisés en établissant la INL50 ou similaire, ou d'autres mesures comme AI et la raison de ce choix
- La méthode de calcul de INL98 ou similaire de INL50 ou similaire comprenant les coefficients de variation
- Les poids corporels de référence et la base pour les méthodes d'extrapolation si utilisées
- La détermination ou les suppositions sur les biodisponibilités nutritionnelles de la vitamine ou sel minéral
- Les facteurs de conversion appliqués aux provitamines, isomères ou autres nutriments pertinents aux unités d'équivalents comme les équivalents niacines
- Année de l'évaluation scientifique
- Base pour la valeur, p. ex. évaluation primaire ou dérivation de valeurs d'autres pays

2 L'OMS/FAO sont également priées de fournir une estimation à la 33^{ème} session du CCNFSDU, 2011 sur l'ampleur des changements de la base des valeurs scientifiques depuis 1988 pour les vitamines et sels minéraux listés dans le tableau ci-dessous. Nous estimons qu'une évaluation pourrait être réalisée par une recherche dans la littérature sur les bases de données scientifiques pertinentes en utilisant des critères d'inclusion et d'exclusion appropriés et par le comptage du nombre de documents publié depuis 1998. Le rapport documente, pour chaque vitamine et sel minéral, le nombre de documents trouvés et la stratégie de recherche employée.

DEMANDE à l'OMS

3 L'OMS peut souhaiter considérer l'établissement de valeurs d'apport journalier de potassium pour la population en général sur la base de l'adéquation nutritionnelle et/ou de la réduction du risque de maladie chronique non transmissible dans le cadre de ses travaux sur le sel et le sodium.

Ces travaux pourraient être inclus dans l'examen à venir pour les recommandations en sel et sodium par le Groupe consultatif d'experts OMS sur les directives nutritionnelles (NUGAG).

Vitamines et sels minéraux demandés à l'OMS/FAO

Vitamines	Sels minéraux
Vitamine A	Calcium
Vitamine D	Magnésium
Vitamine E	Iode
Vitamine K	Fer
Vitamine C	Zinc
Thiamine	Sélénium
Riboflavine	Cuivre
Niacine	Chlorure
Vitamine B6	Chrome (3+)
Folate	Cuivre <u>Sodium</u>
Vitamine B12	Fluorure
Pantothénate	Manganèse
Biotine	Molybdène
	Phosphore
	<u>Potassium</u>

**REP11/NFSDU
ANNEXE IV****AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES DU CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
NUTRITIONNEL : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS
NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS ASSOCIÉS AU
RISQUE DE MALADIES NON TRANSMISSIBLES POUR LA POPULATION GÉNÉRALE****(à l'étape 3)****1. PRÉAMBULE**

Ces principes s'appliquent à l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence du Codex à des fins d'étiquetage pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles (VNR-MNT) liées au régime alimentaire pour la population générale, à savoir tous les individus de plus de 36 mois. Ces valeurs peuvent être utilisées pour aider les consommateurs 1) à estimer les contributions relatives de différents produits à l'apport alimentaire global sain et 2) comme une manière de comparer la teneur en éléments nutritifs entre les produits. Un gouvernement peut choisir d'utiliser les VNR-MNT ou, en alternative, d'étudier le caractère adapté des principes généraux ci-dessous et de facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région pour établir ses propres valeurs de référence à des fins d'étiquetage, pour les éléments nutritifs liés aux maladies non transmissibles.

Par exemple, au niveau national, les valeurs à l'échelle de la population pour la population générale peuvent être établies en pondérant des valeurs de référence scientifiquement fondées pour les apports journaliers destinés à des groupes d'âge et de sexe différents, en utilisant les données de recensement pour un pays et les proportions de chaque groupe d'âge et de sexe. Les gouvernements peuvent également décider d'établir ou non des valeurs de référence séparées pour l'étiquetage des aliments pour des tranches spécifiques de la population générale.

2. DÉFINITION(S)

2.1 Valeurs nutritionnelles de référence - Maladie non transmissible (VNR-MNT) désigne les valeurs nutritionnelles de référence du Codex à des fins d'étiquetage alimentaire pour les éléments nutritifs qui sont associés au risque de maladies non transmissibles chroniques liées au régime alimentaire n'incluant pas les maladies ou les troubles liés à des carences en éléments nutritifs.

2.2 Les valeurs de référence pour l'apport journalier telles qu'utilisées dans ces principes visent les valeurs d'apport nutritionnel de référence fournies par la FAO/OMS ou d'autres organismes scientifiques compétents reconnus qui pourraient être prises en compte lors de l'établissement d'une VNR-MNT sur la base des principes et critères de la section 3. Ces valeurs peuvent être exprimées de diverses manières (par exemple comme une valeur unique ou une fourchette), et sont applicables à la population totale ou à un segment de la population (par exemple des recommandations pour une tranche d'âge spécifique). Les macronutriments sont généralement exprimés en pourcentage de l'apport énergétique.

[2.3 Le niveau d'apport supérieur (UL) correspond au niveau maximal d'apport habituel à partir de toutes les sources d'un élément nutritif ou d'une substance apparentée estimé non susceptible d'avoir des effets adverses pour la santé humaine.]

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR-MNT**3.1 Critères de sélection des éléments nutritifs**

Les critères suivants devraient être pris en compte pour la sélection des éléments nutritifs pour l'établissement des VNR-MNT :

- des preuves scientifiques convaincantes/généralement acceptées³ [ou probables] et pertinentes pour la relation entre les éléments nutritifs et le risque de maladies non transmissibles ;

³ Dans les présents principes généraux, ces termes sont considérés comme étant synonymes.

- l'importance en matière de santé publique de la relation entre les éléments nutritifs et le risque de maladies non transmissibles au sein des pays membres du Codex ;

3.2 Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR-MNT

3.2.1 Il convient de tenir compte des valeurs de référence pour l'apport journalier récentes et pertinentes de la FAO/OMS comme sources primaires pour établir les VNR-MNT.

3.2.2 Des valeurs pertinentes et récentes qui reflètent une révision indépendante de la science par des organismes scientifiques compétents reconnus autres que la FAO/OMS pourraient aussi être prises en compte. La priorité absolue devrait être accordée, le cas échéant, aux valeurs pour lesquelles les preuves ont été évaluées au moyen d'un examen systématique.

3.2.3 Ces valeurs devraient être basées sur refléter les recommandations d'apport pour une population en bonne santé.

3.3. Choix de la base appropriée pour déterminer et exprimer les VNR-MNT

3.3.1 Une valeur de référence quantitative pour l'apport journalier évaluée par des pairs devrait être disponible afin de déterminer une VNR-MNT applicable à la population générale.

3.3.2 Les valeurs de référence pour l'apport journalier provenant d'organismes scientifiques compétents reconnus qui peuvent être prises en compte pour les VNR-MNT incluent des données exprimées en valeur absolue ou sous forme de pourcentage de l'apport énergétique.

3.3.3 Pour une application pratique dans l'étiquetage nutritionnel, une VNR-MNT unique pour la population générale devrait être établie pour chaque élément nutritif qui remplit les exigences des principes et les critères de l'annexe.

3.3.4 Une VNR-MNT pour la population générale devrait être déterminée à partir de la valeur de référence pour l'apport journalier pour la population générale ou les adultes, ou si elle est donnée par sexe, la moyenne des hommes et des femmes.

3.3.5 Lorsqu'une valeur de référence pour l'apport journalier se base sur un pourcentage de l'apport énergétique, la VNR-MNT unique devrait être exprimée en grammes ou en milligrammes et se fonder sur un apport de référence pour la population générale de 2000 kilocalories/8370 kilojoules.

Les gouvernements peuvent utiliser une VNR-MNT du Codex basée sur un apport énergétique de référence de 2000 kilocalories/8370 kilojoules, ou peuvent déterminer leurs propres valeurs de référence pour l'étiquetage nutritionnel sur la base d'un autre apport énergétique de référence qui tient compte de facteurs spécifiques à leur pays ou région.

[3.4 Prise en compte des valeurs d'apport journalier pour les niveaux supérieurs

L'établissement de VNR-MNT pour la population générale devrait prendre en compte les valeurs de référence pour l'apport journalier pour les niveaux supérieurs établies par les organismes compétents reconnus le cas échéant (par exemple le niveau d'apport supérieur).]

PROPOSITION D'INCLUSION D'UNE NOUVELLE « PARTIE B » CONCERNANT LES ENFANTS EN INSUFFISANCE PONDÉRALE DANS LA NORME DU CODEX POUR LES ALIMENTS TRANSFORMÉS À BASE DE CÉRÉALES DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE (CODEX STAN 074-1981, Rév. 1-2006)

DOCUMENT DE PROJET

1. Objectifs et champ d'application de la norme :

Le but principal de ce document est d'établir une nouvelle « Partie B » concernant les aliments transformés à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge en insuffisance pondérale dans la norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981, Rév. 1-2006) qui incorporent des dispositions spécifiques pour prendre en compte la teneur minimale en céréales, la densité énergétique et prescrire des teneurs minimales en protéines.

2. Pertinence et actualité :

Au niveau mondial, on estime que la sous-alimentation est responsable, directement ou indirectement, d'au moins 35 pour cent des décès d'enfants de moins de cinq ans. La sous-alimentation est également une cause majeure de handicap, qui empêche les enfants qui survivent d'atteindre la totalité de leur potentiel de développement. On estime que 32 pour cent (soit 186 millions) d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement présentent un retard de croissance et environ 10 pour cent (soit 55 millions) sont émaciés⁴. Dans les pays en développement, des millions d'enfants sont à la frontière entre poids normal et insuffisance pondérale et peuvent à tout moment basculer dans la catégorie de l'insuffisance pondérale en raison d'une cause ou d'une autre de malnutrition, sauf si des interventions opportunes et adéquates sont réalisées.

Selon La situation des enfants dans le monde 2009 de l'UNICEF, dans les pays en développement, 148 millions d'enfants de moins de cinq ans présentaient un poids insuffisant pour leur âge en 2007, et deux tiers de ces enfants vivent en Asie. Ensemble, l'Asie et l'Afrique regroupent 93 pour cent de tous les enfants en insuffisance pondérale de moins de cinq ans dans les pays en développement.

Au vu de l'ampleur du problème de la sous-alimentation, il est nécessaire de concentrer tous les efforts sur la réduction de la sous-alimentation, ce qui implique également la mise en place de normes du Codex appropriées pour les aliments complémentaires transformés à base de céréales.

La nouvelle « Partie B » vise tous les nourrissons et enfants en bas âge en insuffisance pondérale, ainsi que les enfants exposés au risque d'insuffisance pondérale en raison de pratiques d'alimentation complémentaire inadéquates, afin de prévenir la sous-alimentation ultérieurement. Elle permettrait également de progresser dans la concrétisation des objectifs 1 et 4 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) préconisant une réduction de la faim et une réduction de deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015.

La pertinence de ces nouveaux travaux a bénéficié d'un important soutien de la part de plusieurs délégations et observateurs, qui se sont portés volontaires pour s'associer à l'Inde afin de développer la version révisée du document de travail.

3. Principaux aspects à traiter :

Le travail proposé porte sur le suivi de trois aspects essentiels concernant les nourrissons et les enfants en bas âge en insuffisance pondérale, y compris les enfants à risque :

3.1 Teneur en céréales : les aliments traités pour les nourrissons et les enfants en bas âge en insuffisance pondérale sont essentiellement préparés à l'aide de céréales étant donné qu'ils sont non seulement une source importante de glucides mais qu'ils fournissent également une grande quantité de protéines et d'autres nutriments tels que les sels minéraux et les vitamines. Le Comité considère établir une teneur minimum en céréa-

⁴ Indicateurs pour évaluer les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, Troisième partie, Profils par pays, Organisation mondiale de la santé, 2010

les pour ces aliments.

3.2 Teneur minimum en protéines : le Comité considère établir une teneur minimum en protéines et la qualité des aliments traités à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge en insuffisance pondérale.

3.3 Densité énergétique : le Comité envisage d'établir une densité énergétique minimale des aliments traités à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge en insuffisance pondérale et de déterminer si des lipides et des huiles peuvent être ajoutés pour augmenter la densité énergétique.

Le Comité devra alors considérer si un étiquetage spécifique est nécessaire pour distinguer une population cible spécifique et le mode d'emploi.

4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux :

La proposition d'ajout d'une « Partie B » à la norme du Codex pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981 Rév. 1-2006) permettra d'assurer la protection de la santé des consommateurs et de garantir des pratiques équitables dans le commerce d'aliments répondant aux besoins des nourrissons et des enfants en bas âge en insuffisance pondérale y compris ceux à risque d'insuffisance pondérale.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex :

Les nouveaux travaux proposés sont conformes au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius

Objectif 1 – Mettre en place un cadre réglementaire cohérent (notamment **1.1** : Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité alimentaire et **1.2** Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des aliments

Objectif 2 : Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente des principes scientifiques et de l'analyse des risques (point 11)

Objectif 5 : Promouvoir la participation maximale et effective des membres, notamment ceux des pays en développement

6. Informations sur le rapport entre cette proposition et d'autres documents existants du Codex:

Le projet de Directives sur les préparations alimentaires complémentaires pour les nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge est à l'étape 3. Ces projets de directives considèrent modifier des portions, du taux d'enrichissement, des ingrédients (y compris les céréales et les légumes) et des méthodes de transformation.

Cette proposition vise principalement des changements dans la teneur en céréales, la densité énergétique et la teneur en protéines dans la norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge. Il est proposé que le Comité considère qu'une partie B soit ajoutée à la norme existante « CODEX STAN 74-1981, Rév. 1-2006 » afin de considérer les points soulignés dans la section 3.

7. Identification de la nécessité et de la disponibilité d'un avis scientifique d'experts;

Non prévu

8. Détermination de la nécessité d'une contribution technique à la norme de la part d'organes externes à des fins de planification ;

Non prévu

9. Le calendrier proposé pour la réalisation des nouveaux travaux, y compris la date de début. La date proposée pour l'adoption à l'étape 5 ainsi que la date proposée pour l'adoption par la Commission, le délai pour l'élaboration d'une norme ne doit normalement pas dépasser cinq ans:

ACTIVITÉ	Étape/date
Le 32 ^{ème} CCNFSDU accepte les travaux à réaliser	Novembre 2010
La 34 ^{ème} session de la Commission approuve les nouveaux travaux	Juillet 2011
Le projet de norme pour la nouvelle « Partie B » de la norme Codex Stan 074-1981, Rév. 1 -2006 est distribué pour observations en vue d'un examen par la 33 ^{ème} session du CCNFSDU, 2011.	Étape 3 / Nov. 2011
Adoption provisoire par la 35 ^{ème} session de la Commission	Étape 5 / Juillet 2012
Adoption finale par la 36 ^{ème} session de la Commission	Étape 8 / Juillet 2013

LISTE DE MÉTHODES D'ANALYSE POUR LES FIBRES ALIMENTAIRES

Norme	Dispositions	Méthode	Principe	Type
Méthodes générales qui ne mesurent pas la fraction de faible poids moléculaire (à savoir ≤ 9 Unités monomériques)⁽²⁾				
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, lignine et parois cellulaires végétales. (4) (Fibres alimentaires totales) <u>Méthode applicable pour déterminer les fibres alimentaires qui n'incluent pas la fraction de faible poids moléculaire. (4)</u>	AOAC 985.29 AACC Intl 32-05.01 (1991,1999)	Enzymatique gravimétrique	IV
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires basées sur une précipitation dans 80% d'éthanol. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, lignine et parois cellulaires végétales (4). (Peut déterminer le total, mais également déterminer les fibres alimentaires solubles et insolubles) <u>Méthode applicable pour déterminer les fibres alimentaires qui n'inclue pas la fraction de faible poids moléculaire et inclue également la détermination pour les fibres alimentaires solubles et insolubles (4)</u>	AOAC 991.43 AACC Intl 32-07.01 (1999, 1991) NMKL 129, 2003	Enzymatique gravimétrique	IV
Tous les aliments (1)	<u>Méthode applicable pour déterminer les fibres alimentaires qui n'inclue pas la fraction de faible poids moléculaire dans les aliments et les produits alimentaires contenant plus de 10% de fibres alimentaires et moins de 2% d'amidon (p. ex. fruits) (Aliments avec >10% TDF et < 2% amidon (fruits)) (4)</u>	AOAC 993.21	Non enzymatique gravimétrique	IV
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau, quantifiées en tant que composants sucres neutres, acides uroniques et lignine Klason. (4) (Détermine les sucres, utiles pour les produits où les fibres et le sucre sont tous deux nécessaires) <u>Méthode applicable pour déterminer les fibres alimentaires qui n'incluent pas la fraction de faible poids moléculaire. Fournit la composition de résidus de glucose des fibres alimentaires polysaccharides ainsi que la teneur en lignine Klason (4).</u>	AOAC 994.13 AACC Intl 32- 25.01 (1999, 1994) NMKL 162, 1998	Enzymatique chimique	IV

Méthodes générales qui mesurent tant la fraction de poids moléculaire élevé (> 9 unités monomériques) que la fraction de faible poids moléculaire (<=9 unités monomériques) ⁽²⁾				
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires en se basant sur une précipitation dans 4 parts d'alcool et 1 part d'eau. Polysaccharides solubles et insolubles résistants, maltodextrines résistantes, lignine et parois cellulaires végétales. ⁽³⁾ Méthode applicable pour déterminer la teneur en fibres alimentaires de fraction de poids moléculaire élevé et faible dans les aliments où les amidons résistants ne sont pas présents.	AOAC 2001.03 AACC Intl 32-41.01 (2002)	Enzymatique-gravimétrique et chromatographie liquide	IV
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires (polysaccharides solubles + insolubles + lignine + amidon résistant + oligosaccharides) Méthode applicable pour déterminer la teneur en fibres alimentaires de fraction de poids moléculaire élevé et faible. La méthode est applicable aux aliments qui contiennent ou qui ne contiennent pas d'amidons résistants.	AOAC 2009.01 AACC Intl 32-45.01 (2009)	Enzymatique-gravimétrique et chromatographie liquide haute pression	IV
Méthodes qui mesurent les composants individuels spécifiques (unités monomériques : toute la plage est couverte pour chaque type de composant) ⁽²⁾				
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires insolubles dans les aliments et les produits alimentaires	AACC Intl 32-20.01 (1999, 1982) AOAC 991.42 (Spécifique pour les fibres insolubles)	Enzymatique gravimétrique	IV
Tous les aliments (1)	Fibres alimentaires solubles dans les aliments et les produits alimentaires	AOAC 993.19 (Spécifique pour les fibres solubles)	Enzymatique gravimétrique	IV
Tous les aliments (1)	(1→3)(1→4) <i>Bêta</i> -D-glucanes	AOAC 995.16 AACC Intl 32-23.01 (1999, 1995)	Enzymatique	IV
Tous les aliments (1)	Fructanes (oligofructoses, inuline, inuline hydrolysée, polyfructoses, fructo-oligosaccharides) (applicable aux fructanes ajoutés)	AOAC 997.08 AACC Intl 32-31.01 (2001)	Enzymatique et HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments (1)	Fructanes (oligofructoses, inuline, inuline hydrolysée, polyfructoses, fructo-oligosaccharides) (non applicable aux fructanes fortement dépolymérisés)	AOAC 999.03 AACC Intl 32-32.01 (2001)	Enzymatique et colorimétrique	IV
Tous les aliments (1)	Polydextrose	AOAC 2000.11 AACC Intl 32-28.01 (2001)	HPAEC-PAD	IV

Tous les aliments (1)	Trans-galacto-oligosaccharides	AOAC 2001.02 AACC Intl 32-33.01 (2001)	HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments (1)	Amidon résistant (recommandé pour & RS3)	AOAC 2002.02 AACC Intl 32-40.01 (2002)	Enzymatique	IV

Autres méthodes⁽²⁾ qui n'ont pas été soumises à l'évaluation interlaboratoire selon les directives internationales AOAC				
Tous les aliments	Glucanes et mannanes insolubles d'écorces de levure (uniquement pour les écorces de levure)	Eurasyp (European association for specialty yeast product) – LM Bonanno. Biospringer- 2004 – version en ligne : http://www.eurasyp.org/public.technique.home.screen .	Chimique et HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments	Fructo-oligosaccharides (<5 unités monomériques)	Ouarné et al. 1999 dans <i>Complex Carbohydrates in Foods</i> . Édition : S. Sungsoo, L. Prosky et M. Dreher. Marcel Dekker Inc, New York	HPAEC-PAD	IV
Tous les aliments	Polysaccharides non-amylacés (PNA) (3)	Englyst H.N, Quigley M.E., Hudson G. (1994) Determination of dietary fibre as non-starch polysaccharides with gas-liquid chromatographic high performance liquid chromatographic or spectrophotometric measurement of constituent sugars – Analyst 119, 1497-1509	Chromatographie gaz-liquide	IV

⁽¹⁾ Les utilisateurs devraient consulter la description de chaque méthode pour les matrices alimentaires qui ont fait l'objet d'une étude inter-laboratoire dans les méthodes d'analyse officielles de AOAC International.

⁽²⁾ Deux questions sont laissées à l'appréciation des autorités nationales : inclure ou non les glucides à 3-9 unités monomériques et déterminer quels sont les polymères glucidiques isolés ou synthétiques qui présentent des bienfaits physiologiques. (Voir les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985), révisées en 2009.

⁽³⁾ Pas de quantification de l'amidon résistant. Voir les méthodes spécifiques.

⁽⁴⁾ Pas de quantification de l'inuline, de l'amidon résistant, de la polydextrose et des maltodextrines résistantes. Voir les méthodes spécifiques.

**REP11/NFSDU
ANNEXE VII**

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DES *PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODEX RÉGISSANT
L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS***

**[PRINCIPES GÉNÉRAUX] [DIRECTIVES] RÉGISSANT L'ADJONCTION D'ÉLÉ-
MENTS NUTRITIFS ESSENTIELS AUX ALIMENTS**

(CAC/GL 09-1987)

INTRODUCTION

Les [*Principes généraux*] [*Directives*] régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments four-
nissent un cadre pour l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et sont destinés à
fournir des éléments d'orientation à ceux qui sont responsables pour le développement des directives et
des textes légaux par l'établissement d'une série de principes servant de base à une en rapport avec l'ad-
jonction sûre et rationnelle d'éléments nutritifs essentiels aux aliments ~~par l'établissement d'une série
de principes~~.

• ~~[Établir une série de principes uniformes pour l'adjonction rationnelle d'éléments nutritifs essentiels
aux aliments.]~~

• ~~Faciliter l'acceptation du commerce international des denrées alimentaires qui contiennent
des ajouts de nutriments essentiels.~~

• ~~[Permettre un plus large choix d'aliments enrichis] [pour contribuer à l'amélioration de la
santé et/ou du statut nutritionnel de la population ou des groupes de population spécifiques.]~~

~~[Les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* contri-
buent à fournir un cadre pour l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments avec pour objec-
tif de :~~

• ~~corriger et démontrer la carence d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la po-
pulation ou dans des groupes spécifiques de la population ;~~

• ~~contribuer à remplir les exigences d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels et réduire
le risque de leur carence ;~~

• ~~contribuer à l'amélioration de la santé et/ou du statut nutritionnel de la population ou de
groupes spécifiques de la population ;]~~

~~[Les/*Principes généraux*] [*Directives*] régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux ali-
ments] ~~prennent en considération] [sont cohérents et utilisés en conjonction avec] les dispositions des
Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité du
Codex sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime (CAC Manuel de procédure), le cas
échéant.~~~~

1. CHAMP D'APPLICATION

Ces [principes] [*directives*] visent tous les aliments auxquels des nutriments essentiels ont été ajoutés,
en n'incluant pas les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux⁵.

2. DESCRIPTION [DÉFINITIONS]

[Définitions]

Aux fins de ces [principes] [*directives*] :

⁵ Directives Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux (CAC/GL 55-2005)

2.1 Élément nutritif désigne toute substance normalement consommée en tant que constituant d'un aliment :

(a) qui fournit de l'énergie ; ou

(b) qui est nécessaire à la croissance, au développement et au maintien de la vie en bonne santé ; ou

(c) en l'absence duquel se produisent des altérations biochimiques ou physiologiques caractéristiques.

2.2 Élément nutritif essentiel désigne toute substance normalement consommée comme constituant d'un aliment, nécessaire à la croissance, au développement et au maintien de la vie en bonne santé et qui ne peut être synthétisée en quantités suffisantes par l'organisme. [Un élément nutritif essentiel inclut mais n'est pas limité aux vitamines et sels minéraux.]

2.3 Équivalence nutritionnelle signifie avoir une valeur nutritive similaire en termes de quantité et qualité de protéines et en termes de types, quantité et biodisponibilité des nutriments essentiels. ~~Pour cela, l'équivalence nutritionnelle signifie que les nutriments essentiels fournis par l'aliment qui a été remplacé, qui sont présents dans une portion, ou 100 Kcal de l'aliment à une limite de 5% ou plus d'apport recommandé de nutriment(s), sont présents dans l'aliment remplacé ou partiellement substitué (succédané) dans des quantités comparables.~~

[Proposition de l'OMS : 2.3 Une équivalence nutritionnelle est atteinte lorsqu'un élément nutritif essentiel est ajouté à un produit conçu pour ressembler à un aliment courant, par son apparence, sa texture, sa saveur et son odeur, dans des quantités telles que le produit de substitution présente une valeur nutritive similaire en termes de quantité et de biodiversité à celle de l'élément nutritif essentiel ajouté.]

2.4 Un aliment de substitution est un aliment qui est conçu pour ressembler à un aliment courant, par son apparence, sa texture, ~~[sa saveur et son odeur]~~ et qui est destiné à le remplacer intégralement ou partiellement, p. ex. des boissons à base de plantes en tant que substitut du lait.

2.5 Enrichissement désigne l'adjonction de un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels qui sont ou non normalement contenus dans cet aliment[, [afin de réduire le risque d'apports inadéquats], y compris prévenir ou corriger une carence démontrée [ou une carence potentielle] en un ou plusieurs éléments nutritifs dans la population ou dans des groupes spécifiques de population ou afin de contribuer à l'amélioration de la santé et/ou de l'état nutritionnel de la population ou de groupes spécifiques de population [avec un risque minimal pour la santé].]

[À déplacer dans les « principes ». L'enrichissement peut être obligatoire ou facultatif.]

2.6 Restitution désigne l'adjonction de nutriment(s) essentiel(s) à un aliment qui peut/peuvent être perdu(s) au cours d'une bonne pratique de fabrication, ou au cours de procédures de stockage et de manipulation normales, dans des quantités qui résulteront de la présence dans l'aliment des niveaux de nutriment(s) présents dans la portion comestible de l'aliment avant la transformation, le stockage ou la manipulation.

2.7 Les aliments spéciaux sont des aliments qui ont été conçus pour remplir une fonction spécifique, comme le remplacement d'un repas qui nécessite un contenu de nutriments essentiels, qui ne peut être réalisé sans l'adjonction, directe ou indirecte, d'un ou plus de ces nutriments. Ces aliments incluent, mais ne sont pas limités, aux aliments diététiques ou de régime, [et incluent également les aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants].

2.8 La densité nutritionnelle désigne la quantité de nutriments (en unités métriques) par unité d'énergie déclarée (MJ ou kcal).

[2.9 La normalisation désigne l'adjonction de nutriments dans un aliment afin de compenser les variations naturelles du niveau de nutriment, [p. ex. la variation saisonnière dans le contenu du nutriment.]]

3. PRINCIPES DE BASE

[Les principes ci-dessous sont applicables, comme il convient, à l'adjonction obligatoire et/ou facultative.]

[Le texte ci-dessous doit-il être déplacé vers la section Définitions ?

Une adjonction obligatoire d'éléments nutritifs est constatée lorsque les gouvernements exigent des fabricants de produits alimentaires d'ajouter des éléments nutritifs essentiels spécifiques à des aliments spéciaux ou à des catégories d'aliments dans un but donné. Une adjonction facultative d'éléments nutritifs se produit lorsqu'un fabricant de produits alimentaires décide d'ajouter des éléments nutritifs spécifiques à des aliments spéciaux ou à des catégories d'aliments dans un but donné [pour le bénéfice des consommateurs des aliments].

3.1 Principes fondamentaux

> Les points ci-dessous ont été déplacés de la section Introduction – à examiner par le GTE

- Maintenir ou améliorer la qualité nutritionnelle globale des aliments ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et/ou du statut nutritionnel de la population ou de groupes spécifiques de la population ;
- Corriger et démontrer la carence en un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels dans la population ou dans des groupes spécifiques de la population ;
- Contribuer à remplir les exigences d'un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels et réduire le risque de leur carence ;]
- Éviter l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et, partant, réduire les risques qui découlent pour la santé de l'ingestion excessive desdits éléments, ou encore de carences ou d'apports déséquilibrés. Cela aidera également à éviter les pratiques qui peuvent induire en erreur ou décevoir les consommateurs.

3.2. Principes de base

À ré-évaluer/compléter par le GTE

~~[3.1 Des nutriments essentiels peuvent être ajoutés aux aliments aux fins de :~~

~~3.1.1 restitution ;–~~

~~3.1.2 équivalence nutritionnelle d'aliments de substitution ;~~

~~3.1.3 enrichissement ;~~

~~3.1.4 garantir la composition appropriée du nutriment d'un aliment spécial ;~~

~~[3.1.5 pour permettre un choix plus large d'aliments enrichis]~~

[3.1 Des nutriments essentiels peuvent être ajoutés aux aliments à des fins de restitution, d'équivalence nutritionnelle d'aliments de substitution, d'enrichissement et pour garantir la composition appropriée du nutriment d'un aliment spécial. Les principes de base suivants sont généralement applicables à l'enrichissement obligatoire et facultatif.]

3.2 (6.1 modifié) Enrichissement L'adjonction obligatoire ou volontaire de nutriments essentiels aux aliments devrait être la responsabilité de selon la loi sur les aliments et autres politiques établies par les autorités nationales depuis , et prendre en compte les types et les quantités de nutriments essentiels à ajouter, et les aliments à enrichir, sera fonction des problèmes nutritionnels particuliers à corriger, les caractéristiques des populations cibles, et les modèles de consommation des aliments de l'endroit.

3.2.1 (Nouveau) [L'adjonction obligatoire de nutriments se fait lorsque les gouvernements exigent des fabricants de produits alimentaires d'ajouter des nutriments essentiels spécifiques aux aliments spéciaux ou à des catégories d'aliments.]

3.2.2 (Nouveau) [L'adjonction facultative de nutriments se fait lorsqu'un fabricant de produits alimentaires décide d'ajouter des nutriments spécifiques aux aliments spéciaux ou à des catégories d'aliments.]

3.3 (Anciennement 3.2) L'[adjonction d'un] nutriment essentiel devrait être [scientifiquement et nutritionnellement justifiée et être] présente à un niveau qui ne résultera pas en excédant ou en un apport insignifiant du nutriment essentiel ajouté, en prenant en considération les quantités des autres sources

dans le régime. [Les limites supérieures d'apport, basées sur l'évaluation du risque scientifique, peuvent être utilisées afin d'identifier la nécessité de toute restriction de ces types d'aliments à enrichir.]

3.4 (*Anciennement 3.3*) L'adjonction d'un nutriment essentiel à un aliment ne devrait pas résulter en effet contraire sur le métabolisme de tout autre nutriment.

3.5 (nouveau) [Les sources du nutriment essentiel peuvent être soit naturelles, soit synthétiques, et leur sélection devrait être basée sur des considérations comme la sécurité et la biodisponibilité. Par ailleurs, le critère de pureté devrait prendre en compte les normes FAO/OMS, ou si les normes FAO/OMS ne sont pas disponibles, les pharmacopées internationales ou les normes internationales reconnues. En l'absence de critères de ces sources, la législation nationale peut être utilisée.]

3.6 (*Anciennement 3.4*) Le nutriment essentiel devrait être suffisamment stable dans l'aliment selon les conditions habituelles d'emballage, de stockage, de distribution et d'utilisation.

3.7 (*Anciennement 3.5*) Le nutriment essentiel devrait être biologiquement présent dans l'aliment.

3.8 (*Former 3.6*) Le nutriment essentiel devrait pas diffuser des caractéristiques indésirables à l'aliment (p. ex. couleur, goût, parfum, texture, propriétés de cuisson) et ne devrait pas écourter sa durée de vie outre mesure.

3.9 (*Anciennement 3.7*) Des installations technologiques et de transformation devraient être disponibles pour permettre, l'adjonction de nutriments essentiels dans un aliment de manière satisfaisante.

3.10 (*Anciennement 3.8*) L'adjonction de nutriments essentiels dans les aliments ne devrait pas être utilisée pour induire en erreur ou décevoir le consommateur, [y compris par les pratiques de présentation ou d'étiquetage] quant au mérite nutritionnel [ou le bénéfice pour la santé] de l'aliment.

~~[3.9 Le coût supplémentaire pour l'adjonction [de nutriments essentiels dans les aliments] devrait être raisonnable pour le consommateur ciblé.]~~ applicable pour l'enrichissement obligatoire ; déplacé à la section 6.2 en tant que 6.2.7

3.11 Les méthodes de mesure, de contrôle et/ou d'imposition des niveaux des nutriments essentiels ajoutés dans les aliments devraient être disponibles.

3.12 Si une disposition est prise dans les normes pour les aliments, les réglementations ou les directives pour l'adjonction de nutriments essentiels dans les aliments, des dispositions spécifiques devraient être incluses identifiant les nutriments essentiels à considérer, ou à exiger, et les niveaux auxquels ils devraient être présents dans les aliments afin qu'elles remplissent l'objet qu'elles visent.

[3.13 La surveillance des apports totaux des nutriments ajoutés dans les populations par les autorités nationales est essentielle, en particulier pour évaluer l'étendue selon laquelle les besoins de santé publique doivent être traités, et pour garantir qu'il n'y a pas de risques d'apports excessifs.]

OU

[3.13 Les autorités nationales devraient donner une priorité absolue pour surveiller les apports totaux des nutriments ajoutés et les contributions correspondantes de toutes les sources alimentaires pour les nutriments qui risquent de poser le plus de risques d'apports inadéquats ou excessifs pour la/les population(s).]

4. ADJONCTION DE [NUTRIMENT] [DE NUTRIMENTS ESSENTIELS] AUX FINS DE RESTITUTION

4.1 Là où les aliments ont été identifiés comme une [source contributrice d'apport significative] d'énergie et/ou de nutriments essentiels dans la [fourniture d'aliments de/des groupe(s) de population, et en particulier là où il y a une preuve avérée de besoin de santé publique, la restitution des nutriments essentiels concernés perdus pendant le traitement, le stockage ou la manipulation devrait être fortement recommandée.

4.2 Un aliment devrait être considéré comme une [source contributrice d'apport] d'un nutriment essentiel si la portion comestible pour l'aliment, avant le traitement, le stockage ou la manipulation contient le nutriment essentiel en quantités égales ou supérieures à 10 pour cent de l'apport nutritionnel recommandé [ou INL₉₈] dans un apport journalier raisonnable [de l'aliment (ou dans le cas d'un nutriment

essentiel pour lequel il n'y a pas d'apport recommandé, 10 pour cent de l'apport journalier moyen [du nutriment]).

5. ADJONCTION DE [NUTRIMENT] [DE NUTRIMENTS ESSENTIELS] AUX FINS D'ÉQUIVALENCE NUTRITIONNELLE

5.1 Là où un aliment de substitution est destiné à remplacer un aliment qui a été identifié comme une [source contributrice d'apport] d'énergie et/ou de nutriments essentiels dans la [fourniture d'aliments de/des groupe(s) de population], et en particulier là où il y a une preuve avérée de besoin de santé publique, l'équivalence nutritionnelle en termes de nutriments essentiels concernés devrait être fortement recommandée.

5.2 Un aliment transformé ou partiellement transformé devrait être considéré comme une [source contributrice] d'un nutriment essentiel si une portion ou 100 kcal d'aliment contient le nutriment essentiel en quantités égales ou supérieures à 5 pour cent [ou INL₉₈] de l'apport en nutriment recommandé.

5.3 S'il y a une raison claire de santé publique pour modérer l'apport de nutriment spécifique, le niveau de ce nutriment ne doit pas être équivalent.

6. AJOUT DE NUTRIMENT POUR L'ENRICHISSEMENT

[6.1 [déplacer à la section 3.2] L'enrichissement obligatoire devrait être la responsabilité des autorités nationales étant donné que les quantités de nutriments essentiels à ajouter et les aliments à enrichir dépendront des problèmes nutritionnels particuliers à corriger, les caractéristiques des populations cibles, et les modèles de consommation des aliments de l'endroit.]

6.1 (*anciennement 6.2*) Les conditions suivantes devraient être remplies [lorsque les aliments sont enrichis] [~~pour tout programme d'enrichissement~~] :

[6.2.1 ~~Il devrait y avoir un besoin avéré pour augmenter l'apport d'un nutriment essentiel dans un ou plusieurs groupe(s) de population. Cela peut prendre la forme d'une preuve clinique ou subclinique réaliste de carence, des estimations indiquant les faibles niveaux d'apport de nutriments ou les carences possibles susceptibles de se développer en raison des changements des habitudes alimentaires.~~

6.1.1 (*anciennement 6.2.1*) Il devrait y avoir un besoin avéré de [santé publique] pour augmenter l'apport d'un nutriment essentiel dans un ou plusieurs groupes de population [par enrichissement]. Cette nécessité peut être prouvée par ~~peut être sous la forme de~~ d'une preuve clinique ou subclinique réaliste de carence, des estimations indiquant les Ufaibles niveaux, inadéquats ou potentiellement inadéquats d'apport de nutriments ou les carences possibles susceptibles de se développer en raison des changements des habitudes alimentaires. L'enrichissement obligatoire est approprié en abordant les besoins graves de santé publique comme les carences cliniques, alors que l'enrichissement facultatif peut être approprié en abordant l'ordre de risque plus faible d'apports de nutriments inadéquats.

6.1.2 (*anciennement 6.2.2*) L'aliment sélectionné en tant que support pour les nutriments essentiels devrait être consommé par la population à risques.

6.1.3 (*anciennement 6.2.3*) L'apport en aliment sélectionné en tant que support devrait être stable et uniforme et les niveaux inférieurs et supérieurs d'apport devraient être connus.

6.1.4 (*anciennement 6.2.4*) La quantité de nutriment essentiel ajoutée dans les aliments devrait être suffisante pour [s'adresser au besoin de santé publique] [corriger ou éviter la carence] lorsque l'aliment est consommé dans des quantités normales par la population à risques.

6.1.5 (*anciennement 6.2.5*) La quantité de nutriment essentiel ajoutée dans les aliments ne devrait pas résulter en apports [totaux] [du nutriment de l'aliment enrichi lorsqu'il est combiné avec d'autres sources alimentaires] [par des individus avec un apport élevé d'aliment enrichi].

[6.1.6 (*anciennement 3.7*) Des installations technologiques et de transformation devraient être disponibles pour permettre l'adjonction de nutriments essentiels [dans un aliment] d'une manière satisfaisante.]

[6.1.7 (anciennement 3.9) Le coût supplémentaire [pour l'adjonction de nutriments essentiels dans les aliments] devrait être raisonnable pour le consommateur ciblé.]

[6.2 (6.3 dans le projet précédent ; toute cette section est renumérotée en conséquence) Les conditions suivantes devraient être remplies dans le cas de programmes d'enrichissement facultatifs :

6.2.1 Aliments qui peuvent être enrichis :

6.2.1.1 L'apport d'aliment() qui peuvent être enrichis devraient être stable et uniforme et les niveaux inférieurs et supérieurs d'apport devraient être connus.

6.2.1.2 Certains aliments devraient être exclus de l'enrichissement facultatif en raison de leur ubiquité dans l'approvisionnement alimentaire, et donc le potentiel pour une exposition à des apports élevés associée à un risque d'effets contraires à la santé.

OU

[6.2.1.2 Certains aliments peuvent ne pas être appropriés pour l'enrichissement facultatif, p. ex. les aliments avec le potentiel pour une exposition à des apports élevés associée à un risque d'effets contraires à la santé.]

[6.2.1.3 Il faudrait prendre en considération le profil nutritionnel avant l'enrichissement afin de garantir que les aliments nutritionnellement appropriés sont sélectionnés pour l'enrichissement.]

[6.2.1.4 Les aliments avec des profils nutritionnels associés à un risque contraire à la santé comme conséquence d'une augmentation élevée des risques d'éléments nutritifs, comme démontré par des critères scientifiques, devraient être exclus de l'enrichissement.]

[6.2.1.5 Les nutriments essentiels ne devraient pas être ajoutés aux denrées alimentaires non traitées, y compris, mais non limité aux fruits, aux légumes, à la viande, à la volaille et au poisson.]

[6.2.1.6 Les nutriments essentiels ne devraient pas être ajoutés aux boissons contenant plus de 1,2% de volume d'alcool.]

6.2.2 Sélection des nutriments essentiels qui peuvent être ajoutés :

6.2.2.1 La sévérité des effets contraires sur laquelle le niveau d'apport supérieur est basé devrait être révisée par les autorités nationales et devrait informer des restrictions sur les nutriments essentiels autorisés à être ajoutés aux aliments sur une base facultative.

6.2.3 Détermination des quantités de nutriments essentiels qui peuvent être ajoutés :

6.2.3.1 Les niveaux minimum et/ou maximum d'ajout des nutriments essentiels aux aliments peuvent être établis par les autorités nationales, sur la base de l'information relative au niveau pour atteindre le bénéfice pour la santé, sans le risque d'arriver à des effets contraires pour la santé ou sur le métabolisme de tout nutriment.

6.2.3.2 La quantité de nutriment essentiel ajouté aux aliments devrait être suffisante pour remplir les exigences d'un ou de plusieurs nutriments essentiels et réduire le risque de leur carence lorsque l'aliment est consommé en quantités normales par la population.

6.2.3.3 La quantité de nutriment essentiel ajouté à un aliment ne devrait pas résulter en apports excessifs par les individus, avec un apport élevé potentiel d'aliments enrichis.

6.2.3.4 Les données d'apport et une approche attentive du modèle par les autorités nationales devraient être utilisées pour fournir la preuve afin de garantir que l'exposition au nutriment essentiel en question soit dans le niveau d'apport supérieur où ceci est disponible.

6.2.3.5 Le niveau d'apport supérieur devrait être utilisé pour évaluer l'exposition aux apports excessifs et pour estimer les limites sûres pour l'ajout de nutriments essentiels.

6.2.3.6 Si le niveau d'apport supérieur n'est pas disponible, la preuve scientifique pour étayer l'ajout sûr d'un nutriment essentiel devrait inclure :

a) la démonstration d'un niveau supérieur ou d'une gamme d'apport qui n'est pas susceptible de résulter en effets contraires pour la santé, et

b) les données d'apport et une approche attentive du modèle adopté par les autorités nationales devraient être utilisées pour fournir la preuve afin de garantir que l'exposition globale au nutriment essentiel en question soit dans les limites acceptables.]

7. AJOUT DE NUTRIMENT AUX ALIMENTS SPÉCIAUX

7.1 Des nutriments peuvent être ajoutés aux aliments spéciaux, y compris aux aliments diététiques ou de régime, pour garantir un contenu approprié et adéquat du nutriment [basé sur les principes dans cette directive, le cas échéant]. Le cas échéant, un tel ajout devrait être fait en prenant bien en compte la densité du nutriment de tels aliments.